

Les déclarations du prévenu mises en doute

# Le juge permet la production de la preuve de voir-dire

**DRUMMONDVILLE (C.M.)** — A la reprise de la sixième journée du procès de Claude Levasseur au Palais de Justice de Drummondville hier matin, le procureur de la couronne, Me Marcel Nichols a complété une preuve de voir-dire visant à faire accepter une déclaration signée de Levasseur le 21 octobre dernier, en présentant au tribunal une contre-preuve, faisant suite au témoignage de Claude Levasseur, lundi après-midi, et tendant à mettre en doute les déclarations du prévenu dans son témoignage de lundi.

Le sergent Frank Wilmot, appelé le premier à comparaître, a déclaré sous serment que Levasseur n'a jamais déclaré à sa connaissance avoir mal à la tête ou être grippé, durant les deux journées d'interrogatoire, soit les 20 et 21 octobre 1964. Selon le sergent, détective en charge de l'enquête, Levasseur n'a jamais été assis sur une chaise, tout comme les policiers, Wilmot et Gilbert. Enfin, M. Wilmot a déclaré qu'il était possible que Levasseur ait appris quelques détails des interrogatoires qu'on lui avait fait subir, mais il a toutefois noté que la déclaration dictée par Levasseur, il avait relevé 6 détails dont la police n'était même pas au courant, et trois autres détails que la police connaissait mais qui n'avaient pas été mentionnés au prévenu lors des séances d'interrogatoire.

Le sergent Roland Gilbert a témoigné par la suite pour corroborer les déclarations du sergent Wilmot, ajoutant deux

exemples de détails que la police ignorait et qui sont contenus dans la confession de Levasseur, soit le montant d'argent volé à la banque et le fait que Levasseur ait pris un taxi de Laprairie à Dorval, la journée du 28 août.

Les quatre agents qui ont eu la surveillance de Levasseur la journée du 20 octobre, aux cellules de la Sûreté provinciale à Montréal, soit la journée où Levasseur prétend s'être plaint à quelques reprises de maux de tête, ont comparu à tour de rôle pour déclarer au tribunal qu'en aucun moment durant leurs heures de garde, le prévenu s'était plaint de grippe ou de maux de tête et qu'à aucun moment il n'avait demandé des pilules.

Appelé à comparaître, le caporal Robert Campagna, en charge des cellules de la Sûreté à Montréal, a déclaré qu'aucun des agents de faction ne lui avait demandé de médicaments pour le prévenu Levasseur le 20 octobre dernier.

Me Nichols a également insisté sur le fait que dans la confession de Levasseur, les policiers aient retrouvé des faits ignorés et reconnus des détails connus mais dont le prévenu n'avait pas été saisi durant l'interrogatoire. Pour ces raisons, la couronne a conclu que la déclaration de Levasseur avait été obtenue librement et volontairement de la part de l'accusé alors qu'il était en pleine possession de ses facultés.

Le procureur de la défense, Me Albert Raymond, n'a rien ajouté, laissant au tribunal le soin de décider si la déclaration devait être produite ou non.

L'honorable juge Paul Lesage, après un court délibéré, a conclu des auditions de lundi qu'il n'y avait ni promesse, ni menace, ni mauvais traitement de la part des policiers qui auraient pu empêcher la liberté du prévenu Levasseur. Le juge Lesage a de plus considéré que ce n'était certes pas les interrogatoires, si longs soient-ils, qui seraient venus à bout d'un type fortement constitué comme l'est Levasseur; que le prévenu a admis n'avoir pas réclamé les services d'un médecin pour soigner sa grippe; que les condamnations antérieures du prévenu diminuaient considérablement sa crédibilité. En conséquence de quoi, il ordonne que l'essentiel de cette preuve de voir-dire soit présentée au jury et permet la production de la déclaration.



LA VILLE DE Drummondville avait l'honneur de recevoir, dimanche après-midi, un distingué visiteur en la personne de S. Exc. M. Eugenio Sanchez, ambassadeur de la Colombie, qui avait bien voulu accepter de rendre visite au club espagnol de cette ville, sur l'invitation de Mme Alice Millette et de Mlle Pauline Martin. On voit ici le distingué visiteur entouré de S.H. le maire, Me Marcel Marier, et de S. Exc. M. Jaime Uribe, consul de la Colombie au Canada, et M. Arles Tamayo, vice-consul de Colombie, au moment où ils s'approprièrent à signer le livre d'or de la cité.

## La mission de l'adolescent est d'être un homme

**DRUMMONDVILLE (C.M.)** — M. Gustave Boisclair, psychologue, a été invité à brosse un tableau de l'adolescent moderne, devant un fort groupe d'étudiants de tout âge de Drummondville, à l'école Jeanne-Mance. M. Boisclair a admis au préalable discerner deux périodes très distinctes dans le phénomène de l'adolescence, soit les 13-17 et les 17-21.

Éprouvant une définition de Jean-Jacques Rousseau, à savoir que l'adolescence est une deuxième naissance, M. Boisclair a complété en déclarant que l'adolescence constitue en fait une naissance définitive. Concernant la première période de l'adolescence, soit celle des 13-17, le conférencier a énuméré plusieurs caractéristiques fondamentales, dont entre autres, une instabilité assez généralisée, qui peut s'expliquer par une fragilité organique, la recherche d'un nouvel équilibre et l'hésitation de l'adolescent devant sa responsabilité, et qui se traduit par des jugements hâtifs dans lesquels la raison subit l'interférence de l'émotivité et par des sautes d'humeur assez fréquentes.

Cette adolescence se traduit également chez l'adolescent par un besoin d'affirmer sa personnalité, par la manifestation de l'indépendance et par l'exigence de la liberté de conscience. Le conférencier a également noté un grand besoin d'amour chez l'adolescent de 13-17 ans.

Selon M. Boisclair, un adolescent, habituellement à 17 ans, s'est trouvé, mais il n'est pas encore un homme et par conséquent il se cherche une voie. Il fait alors la découverte du travail, de la société et de la solidarité entre les hommes, de la patrie et de la nation, de même que de la famille et ses obligations. Les traits caractéristiques principaux de cette période de l'adolescence ont été notés par le conférencier comme étant: l'indépendance, et paradoxalement un conformisme trop

engagé sur le plan social; un esprit de camaraderie; la lassitude et beaucoup d'ambition. La construction définitive de l'adulte demandera enfin, selon M. Boisclair, les responsabilités engagées d'abord de l'adolescent lui-même; du milieu dans lequel il vit et de la société qui devra offrir des organismes qui répondent aux besoins des jeunes. M. Boisclair a terminé en déclarant que la mission de l'adolescent était tout simplement d'être homme.

Cette réunion tenue sous forme de colloque était présentée sous les auspices du comité d'étude de l'Extraterritorialité et a permis d'engager un dialogue assez intéressant, puisque les étudiants présents, ont tenu, par des questions, à se faire expliciter plusieurs points de l'exposé synthétique de M. Gustave Boisclair, directeur administratif de l'Institut Psycho-Social de Trois-Rivières.

## Vol d'une auto et d'objets personnels

**DRUMMONDVILLE (J.P.C.)** — M. Louis Csunoyoscha, un officier de l'armée canadienne, cantonné à Cold Lake, Alberta, a eu la surprise de se voir en sortant d'un hôtel local, en constatant que son automobile était disparue de l'endroit où il l'avait stationnée.

Rapportant le fait à la police municipale, l'auto fut retrouvée quelques heures plus tard à Drummondville-Ouest, sans aucun dommage apparent. Le touriste de passage dans notre ville, a constaté la disparition d'effets personnels qui se trouvaient à l'intérieur de l'auto et qu'il évalue à quelque \$800.

La Sûreté municipale poursuit son enquête pour retracer les auteurs de ce vol.

## Levasseur admet le vol dans sa confession

**DRUMMONDVILLE (C.M.)** — Après avoir complété hier matin une preuve de voir-dire, le procureur de la couronne a été autorisé par l'honorable juge Paul Lesage, à produire aux jurés une déclaration signée de Claude Levasseur, accusé du meurtre d'Emile Marier, gerant de la Banque de St-Germain-de-Grantham, tué lors d'un "hold-up", le 28 août 1964.

C'est le sergent Denis Viau, de la Sûreté provinciale, qui a été appelé à la barre des témoins pour déterminer au jury l'heure et la date de la confession de Levasseur, soit le 21 octobre, entre 11 h 40 p.m. et 12 h 35 a.m., et qui a fait lecture de cette déclaration signée.

Levasseur déclare s'être rendu directement à St-Germain, avoir circulé dans le village pour reconnaître les lieux pour se diriger ensuite à la Banque canadienne Nationale. Il était 10 heures à m. environ, il a stationné sa voiture à côté de la banque, puis est entré à la banque avec une serviette de cuir bleue.

En entrant à la banque, il se rend compte qu'il n'y a qu'un seul employé. Il sort son revolver et dit: "C'est un hold-up". À ce moment, il déclare avoir vu l'homme fouiller dans

ses livres. Il monte sur le comptoir pour voir ce qui se passe. L'homme le menace d'un revolver et tire un coup dans sa direction. Pris de panique, l'accusé déclare avoir tiré dans la direction de l'employé. Le "couteau" tombe à terre sur le dos, il saute par-dessus le comptoir, ramasse deux paquets de \$20, saute dans son auto et se dirige vers Acton Vale. Il se rend à Richmond, Sherbrooke, St-Jean et Laprairie, où il laisse l'Oldsmobile dans le terrain de stationnement de l'hôtel Boulevard. Il prend un taxi qui le mène de Laprairie à Dorval et de là à sa demeure de Ville St-Laurent.

Le prévenu Levasseur termine sa confession écrite en disant que quelques jours plus tard, en se rendant dans les Laurentides et passant sur un pont, il a jeté son revolver à l'eau.

Après que cette déclaration eut été produite en exhibit, le procureur de la couronne a pris l'intention des jurés l'essentiel de sa preuve de voir-dire, qui avait vu défiler 17 témoins.

## L'ambassadeur et le consul de la Colombie recus à l'hôtel de ville de Drummondville

**DRUMMONDVILLE (J.P.C.)** — Les membres du conseil de la cité de Drummondville avaient l'insigne honneur de recevoir dimanche après-midi, à l'hôtel de ville, la visite de l'ambassadeur de la Colombie, S. E. M. Eugenio Sanchez, accompagné du consul de la Co-

lombie, S. E. M. Jaime Uribe et du vice-consul du même pays, M. Arles Tamayo.

La visite de cet éminent ambassadeur avait été rendue possible à Drummondville, grâce aux démarches de Mlle Claire Millette et Mlle Pauline Martin, qui font toutes

deux parties du club d'espagnol de notre ville. L'ambassadeur de Colombie s'est dit très heureux de visiter Drummondville et a exprimé le regret de ne pouvoir parler un français impeccable pour exprimer toute son admiration pour notre belle cité dont il avait déjà entendu parler.

Voulant laisser un impérissable souvenir de son passage dans notre ville, le distingué visiteur présente un drapeau de son pays au maire Marier, et l'assura de sa plus profonde gratitude pour la chaude réception organisée en son honneur, allant même jusqu'à lui confier qu'il tenterait de faire désigner une rue de son pays du nom de Drummondville pour cimenter les liens d'amitié qui existent entre les deux pays de Colombie et du Canada, mais tout spécialement Drummondville.

Le maire Marier, dans ses souhaits de bienvenue à l'endroit de ce visiteur de marque, a tenu à lui rappeler que la compagnie Eagle Pencil, fabricants de crayons chez nous, avait ouvert récemment une usine en Colombie avec des machineries fabriquées à Drummondville, et qu'il en était fort heureux puisque le nom de notre cité rayonne partout à travers les deux continents.

## M. Chagnon fait part de la politique qu'il entend suivre

**DRUMMONDVILLE (J.P.C.)** — M. Roger Chagnon, candidat à l'élection au siège no 1 du quartier no 1 qui fait la lutte à l'échevin sortant de charge, M. Philippe Bernier à l'élection du 3 mai prochain, nous a remis une copie de son manifeste électoral dans lequel il expose le programme qu'il entend suivre si ses électeurs lui font l'honneur de l'élire représentant à ce siège.

On y lit entre autres choses, que M. Chagnon verra à la création d'un plan directeur d'urbanisme et à la création d'une commission régionale dont la ville a présentement un urgent besoin. C'est également son intention, s'il est élu, de faire une étude approfondie pour trouver une solution équitable en vue de décongestionner le trafic sur la rue Heriot, par l'aménagement d'un boulevard en bordure de la rivière St-François et même de faire appel au ministre de la Voirie, M. Bernard Poirard, sur les possibilités de recevoir l'aide du gouvernement provincial pour la réalisation de ce projet.

M. Chagnon verra également à ce que les travaux du parc Woodvatt soient poussés de l'avant de façon à ce que le tout soit terminé dès l'été alors que Drummondville sera envahi de visiteurs de toute

la province et même de l'étranger. Un autre problème qui recevra son attention, est celui de la construction d'un nouvel hôtel de ville dont on parle depuis déjà longtemps, ou tout au moins de son agrandissement afin de pouvoir répondre aux besoins les plus urgents de tous les départements de l'administration municipale. Il est également fait mention dans son manifeste, d'une réglementation plus sévère pour les postes d'essence dans les limites de la cité, en modifiant les heures d'ouverture et de fermeture surtout à des heures raisonnables, de même qu'à l'émission des permis pour ce genre de commerce dans certains secteurs de la ville.

Le manifeste se termine par une question-suggestion à l'endroit de son adversaire: "Pourquoi un aéroport municipal pour un seul homme, plutôt que pour toute la population?" Et pour conclure, M. Bernier est-il rétrospectif par la cité pour enseigner le pilotage d'avion, alors qu'il occupe une charge municipale? Je suis très favorable à un aéroport municipal, mais je vois mal que ce soit l'affaire d'un seul homme.

"Voilà ce que je me propose de faire et d'exiger à la table du conseil et je sollicite l'appui des électeurs de mon quartier pour les représenter dans le conseil municipal".

**DRUMMONDVILLE (C.M.)** — Trois jeunes sportifs de Drummondville se rapportent en fin de semaine à l'équipe des Pirates de St-Jean de la ligue Junior Métropolitaine de baseball. Ces trois jeunes se sont signalés à Drummondville au cours des dernières années dans le baseball mineur et lutteront pour se tailler une place au sein d'une équipe de la ligue junior.

Il s'agit du joueur de troisième but André Belleville et des lanceurs Teddy St-Pierre et Gérard Sawyer. Sawyer est une figure bien connue dans le monde du hockey, ayant l'hiver dernier connu une fructueuse saison avec les Rockets Junior de Drummondville.

Dans les milieux sportifs et connaisseurs du baseball municipal à Drummondville, on certifie que les trois jeunes vedettes locales se tailleront sans difficulté une place chez les Pirates de St-Jean.



A L'OCCASION DE la Semaine nationale des Fiancés, sera élu, à Drummondville, le Couple de l'Année, choisi parmi tous les couples de fiancés qui ont suivi les cours de préparation au mariage. Sur la photo, le couple qui représentera la paroisse Ste-Thérèse, lors de ce gala du couple de l'année, le 2 mai prochain: Mlle Monique Roy et M. Bruno Charpentier.

## M. Bernier fait part de réalisations du conseil depuis son élection

**DRUMMONDVILLE (J.P.C.)** — M. Philippe Bernier, échevin sortant de charge au siège No 1 du quartier No 1, qui sollicite le renouvellement de son mandat aux élections municipales du 3 mai prochain, a vu bien candidement que lorsqu'il a accédé de poser sa candidature à ce siège, en 1962, il n'avait aucune expérience de la fonction publique, mais que les citoyens de son quartier lui furent confiants, et il est bien convaincu qu'ils n'ont pas été déçus.

A titre de président du Comité de la Voirie, M. Bernier a vu à la réalisation de plusieurs projets importants, dont le système d'aqueduc et d'égoût, et a pu constater que son personnel avait travaillé très dur, et les oeuvres accomplies en sont un vibrant témoignage. Au domaine de l'aqueduc et des égouts, la ville accusait un retard considérable qu'il a fallu rattraper et c'est pourquoi de fortes sommes d'argent ont été dépensées pour l'agrandissement du filtre et l'aménagement de machinerie adéquate afin de se conformer aux exigences de la Régie des Eaux, en construisant une usine d'épuration

qui servira non seulement à Drummondville, mais également à Drummondville-Sud et à Drummondville-Ouest.

**Eau**

"Mon département a mis de l'avant l'installation de deux réseaux de canalisation qui passent à travers la cité pour donner une pression d'eau adéquate dans tous les secteurs et pour l'installation de ces réseaux avec des puissants tuyaux de 24 pouces de diamètre. Ces installations permettent à nos industries un approvisionnement en eau adéquat et une protection contre l'incendie pour tous les citoyens. Cet agrandissement s'imposait d'une manière impérieuse et il fallait en même temps maintenir un approvisionnement suffisant pour alimenter les nouvelles canalisations. Le budget de la cité a versé un million pour porter la capacité du filtre de 8 millions de gallons par jour, avec possibilité de 12 millions, avec la garantie des ingénieurs pour une qualité d'eau supérieure.

Mon premier souci en arrivant au conseil, a été de doter la cité d'un système d'alarme

qui pouvait répondre aux besoins des contribuables, et aussi en vue d'éviter une augmentation des taux d'assurance. Nous avons aussi résolu le problème de la construction du Centre civique qui était reporté d'année en année depuis longtemps, et j'avais même déclaré, en me présentant, que j'étais en faveur de la construction de l'arena puisque je comprenais toute l'importance du sport dans nos vies. J'ai favorisé plusieurs projets de récréation et encouragé la réalisation de nombreux travaux de voirie, dont l'ouverture de la rue St-Damase jusqu'au 4e rang, l'ouverture de nombreux terrains de stationnement, amélioration du système de circulation, et l'engagement d'un commissaire industriel.

**Aviation**

J'ai déjà dit, dans le passé, que je considérais l'aviation comme le moyen de transport de l'avenir. Je répète que Drummondville possède actuellement des installations aéronautiques formidables ayant à la fois la base sur eau et sur terre.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, exigent la proximité d'une piste pour s'établir dans une région. Pour les montants investis par la cité, nous nous soucions d'une situation exceptionnelle.

Au cours de la guerre 39-45, le gouvernement canadien a consacré une somme considérable pour m'offrir l'occasion de me spécialiser au domaine de l'aéronautique. Cette expérience, aujourd'hui, je la fais partager à mes concitoyens.

J'ai prêté ma collaboration aux gouvernements d'Ottawa et Québec pour leur étude sur l'aviation drummondvilloise. En collaboration avec le député, l'honorable Bernard Poirard, je travaille pour l'obtention d'octrois intéressants qui combleront les argentés déversés par la cité. Les réalisations nombreuses au cours des trois dernières années, ont été faites sans augmentation de taxes. Selon les experts, les finances de la cité sont en bonne santé. Il nous reste donc à nous consacrer au même sens que le progrès.

## La Jeune Chambre termine son année d'activités

**DRUMMONDVILLE (J.P.C.)** — C'est ce soir qu'aura lieu au Manoir Drummond le dernier souper du terme 1964-65 de la Jeune Chambre de Drummondville. A l'occasion de cette assemblée générale annuelle, le président exposera en résumé le travail réalisé sous son mandat et le secrétaire trésorier présentera son rapport financier de l'année. Par la suite, l'assemblée générale devra décider du choix des membres devant former le bureau de direction pour l'année 1965-66.

Voici la liste des candidats aux postes de directeurs: MM. Gilles Bernard, Claude Lévesque, Gérard Bernier, René Martel, Benoît Brodeur, Yvon Poirard, Denis Chagnon, Laurier Rousseau, Gilles Fortier, Marcel Thibeault, René Houle, André Landry, André Lajoie, René Verrier.

Tous les membres sont donc invités à se rendre à cette assemblée générale annuelle afin de prendre connaissance de la besogne accomplie durant l'année et, chose importante, remplir leur devoir de membre en votant pour les candidats de leur choix.

**DRUMMONDVILLE (C.M.)** — Les Royaux de Drummondville, de la ligue Provinciale de baseball, sont à compléter leurs cadres, alors qu'à l'heure actuelle, une dizaine de joueurs sont sous contrat. Deux joueurs en sont venus à une entente avec l'équipe locale. Il est renommé pour être un très rapide coureur, se signalant également fort bien au bâton. Moreno avait été approché par les dirigeants de l'équipe locale, sur recommandation de l'ancien lanceur Eddie Lyons, et a retourné la semaine dernière son contrat signé.

Concernant les joueurs susceptibles de signer un contrat d'ici peu, les dirigeants locaux ont fait mention de la possibilité d'obtenir les services d'un excellent lanceur américain du nom de Fred Alworth. L'engagement de ce lanceur sera décidé de semblable-toutefois lors d'une réunion de la ligue qui sera tenue à Montréal.

Chuck Este n'a pas encore été rejoint, mais il est à prévoir qu'il s'alignera de nouveau avec les Royaux. Quant à Michel Sawyer, il demeure réticent quant aux conditions de l'équipe, mais les sportifs drummondvillois espèrent bien le revoir dans l'uniforme de Drummondville.

## La semaine des fiancés clôt deux sessions de cours

**DRUMMONDVILLE (C.M.)** — La Semaine Nationale des Fiancés est en cours. A l'occasion de cette semaine, plusieurs se posent la question suivante, à savoir le pourquoi de cette activité. Elle sert à clore une série de cours de préparation au mariage, série qui se divise en deux sessions. La première débute à la mi-septembre pour se terminer à la fin de décembre; la deuxième session va du début de janvier au début d'avril. Une série-clair vient ensuite s'ajouter au printemps, pour le bénéfice de quelques couples qui, pour une raison ou une autre, auraient été dans l'impossibilité de suivre les précédentes séries.

En quoi consistent donc ces cours? Chacune des séries se divise en 14 cours de psychologie féminine et masculine, la finance, la loi civile, la loi religieuse, la liturgie du mariage, deux cours de médecine. A chacun de ces cours, il y a discussions entre les couples sur le sujet à l'étude, puis un conférencier expérimenté et compétent vient donner aux couples une conclusion par l'apport de son expérience personnelle.

A Drummondville, ces cours se donnent actuellement dans quatre paroisses: St-Frédéric, St-Simon, Ste-Thérèse et St-Joseph. La plupart de ces couples se donnent le dimanche après-midi. D'année en année, il est à remarquer une augmentation importante du nombre de couples qui suivent ces cours à Drummondville. En 1964, on en comptait 277, alors qu'en 1965, le service de préparation au mariage a dispensé ses cours à 325 couples.

Pourquoi des cours de préparation au mariage? Des gens sages et prudents se préparent de longue main avant d'entreprendre un voyage. A plus forte raison, quand ce voyage est le mariage et qu'il engage deux êtres pour toute la vie. S'ils sont sages et prudents, ils verront donc à mettre toutes les chances de réussite de leur côté.

On s'imagine quelquefois tout savoir, mais après quelques cours, on s'aperçoit qu'il y avait plusieurs importants points sur lesquels on ne s'était pas arrêté et qui peuvent devenir des obstacles au futur bonheur s'ils ne sont pas étudiés avant le mariage.

Pour s'inscrire à ces cours, il n'est pas nécessaire d'être fiancé; il suffit de se fréquenter sérieusement. Tous les jeunes gens et jeunes filles désireux de préparer sérieusement leur mariage sauront donc profiter de l'opportunité qui leur est donnée tous les ans à Drummondville.

Ce communiqué a été remis par le service de préparation au mariage de Drummondville, à l'occasion de la semaine nationale des fiancés. Tous les jeunes gens et jeunes filles qui ont suivi les cours de préparation au mariage seront honorés de façon spéciale au cours de cette semaine, qui se terminera le 2 mai prochain par un gala de couronnement du couple de l'année, au motel Le Dauphin.

## Quinze jeunes de la JOC au Rallye-Travail

Le 1er et le 2 mai se tiendra à Grouperie quelque 500 jeunes du grand Rallye-Travail Canadien de la J.O.C. Ce rallye groupera quelque 500 jeunes travailleurs canadiens qui viennent mettre en commun leurs efforts pour étudier les différentes situations et conditions de travail offertes aux jeunes sur le marché du travail actuellement.

Après une étude commune de 2 jours, les jeunes travailleurs de tout le Canada battront la charte des Jeunes Travailleurs, laquelle sera proclamée officiellement le 2 mai 1965. La

charte visera à faire respecter les droits intellectuels, moraux et physiques des jeunes travailleurs.

L'honorable Jean-Luc Pépin, député de Drummond-Arthabaska, adressera la parole aux délégués de la J.O.C. comme représentant du ministre du travail à Ottawa. L'honorable Allan-Joseph MacEwen, Drummondville sera représentée à ce rallye-travail par 8 jeunes filles et 7 jeunes hommes, bien que dans certains milieux industriels, bureaucratiques ou professionnels.

**Concours instrumental à East-Angus**

**WARWICK (A.D.)** — La Fédération des Fanfares, amateurs de la province de Québec a lancé, pour le 15 mai prochain, son concours instrumental annuel qui aura lieu cette année à East-Angus, le samedi après-midi, auquel tous les musiciens appartenant aux fanfares membres de la Fédération, sont invités.

Les déclarations du prévenu mises en doute

Le juge permet la production de la preuve de voir-dire

DRUMMONDVILLE (C.M.) — À la reprise de la sixième journée du procès de Claude Levasseur, au Palais de Justice de Drummondville hier matin, le procureur de la couronne, Me Marcel Nichols a complété une preuve de voir-dire visant à faire accepter une déclaration signée de Levasseur le 21 octobre dernier, en présentant au tribunal une contre-preuve, faisant suite au témoignage de Claude Levasseur, lundi après-midi, et tendant à faire accepter une déclaration du prévenu dans son témoignage de lundi.

Les quatre agents qui ont eu la surveillance de Levasseur la journée du 20 octobre, aux cellules de la Sûreté provinciale à Montréal, soit la sœur-née ou Levasseur prétend s'être plaint à quelques reprises de maux de tête, ont comparu à tour de rôle pour déclarer au tribunal qu'en aucun moment durant leurs heures de garde, le prévenu s'était plaint de grippe ou de maux de tête et qu'à aucun moment il n'avait demandé des pilules.

Appelé à comparaître, le caporal Robert Campagna, en charge des cellules de la Sûreté à Montréal, a déclaré qu'aucun des agents de faction ne lui avait demandé de médicaments pour le prévenu Levasseur le 20 octobre dernier.

Le procureur de la défense, Me Albert Raymond, n'a rien ajouté, laissant au tribunal le soin de décider si la déclaration devait être produite ou non.

L'honorable juge Paul Lesage, après un effort délibéré, a conclu des auditions de lundi qu'il n'y avait eu ni promesse, ni menace, ni mauvais traitement de la part des policiers qui auraient pu empêcher la liberté du prévenu Levasseur. Le juge Lesage a de plus considéré que ce n'était certes pas les interrogatoires, si longs soient-ils, qui seraient venus à bout d'un type fortement constitué comme l'est Levasseur; que le prévenu a admis n'avoir pas réclamé les services d'un médecin pour soigner sa grippe; que les condamnations antérieures du prévenu diminuaient considérablement sa crédibilité. En conséquence de quoi, il ordonne que l'essentiel de cette preuve de voir-dire soit présenté au jury et permet la production de la déclaration.

Me Nichols a également insisté sur le fait que dans la confession de Levasseur, les policiers aient retrouvé des faits ignorés et reconnus des détails connus mais dont le prévenu n'avait pas été saisi durant l'interrogatoire. Pour ces raisons, la couronne a conclu que la déclaration de Levasseur avait été obtenue librement et volontairement de la part de l'accusé alors en pleine possession de ses facultés.

Le juge a également permis la production de la preuve de voir-dire, c'est-à-dire la preuve que le prévenu n'avait pas été saisi durant l'interrogatoire. Pour ces raisons, la couronne a conclu que la déclaration de Levasseur avait été obtenue librement et volontairement de la part de l'accusé alors en pleine possession de ses facultés.

Le juge a également permis la production de la preuve de voir-dire, c'est-à-dire la preuve que le prévenu n'avait pas été saisi durant l'interrogatoire. Pour ces raisons, la couronne a conclu que la déclaration de Levasseur avait été obtenue librement et volontairement de la part de l'accusé alors en pleine possession de ses facultés.

Levasseur admet le vol dans sa confession

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Après avoir complété hier matin une preuve de voir-dire, le procureur de la couronne a été autorisé par l'honorable juge Paul Lesage, à produire aux jurés une déclaration signée de Claude Levasseur, accusé du meurtre d'Émile Marier, gerant de la Banque de St-Germain-de-Grantham, tue lors d'un "hold-up", le 28 août 1964.

C'est le sergent Denis Viau, de la Sûreté provinciale, qui a été appelé à la barre des témoins pour déterminer au jury l'heure et la date de la confession de Levasseur, soit le 21 octobre, entre 11 h 40 p.m. et 12 h 55 a.m., et qui a fait lecture de cette déclaration si- gnée.

Confession de Levasseur — Dans sa déclaration dictée sous forme de recit et produite hier en cour, le prévenu Claude Levasseur déclare en substance ceci: Le 27 août, soit la veille du "hold-up", il admet avoir volé une automobile à Dorval. Il s'agissait d'une Oldsmobile de couleur blanche, "hard-top", dont il n'est pas certain de l'année. "C'est une '62 ou une '64". Au cours de la journée du 27, il a changé les plaques du Québec pour celles de l'Ontario, dont il ne se souvient pas du numéro et qu'il a volées à la dernière de la police de Montréal. Après avoir passé la nuit à Montréal, il s'est levé à 7 heures le 28 août, a pris un revolver .32, est monté dans l'Oldsmobile, a traversé la ville de Montréal et a emprunté le pont Jacques-Cartier et la route 9 pour se diriger vers St-Germain-de-Grantham.

Levasseur déclare s'être rendu directement à St-Germain, avoir circulé dans le village pour reconnaître les lieux pour se diriger ensuite à la Banque Canadienne Nationale. Il était 10 heures a.m. environ et la stationne sa voiture à côté de la banque, puis est entré à la banque avec une serviette de cuir bleu.

En entrant à la banque, il se rend compte qu'il n'y a qu'un seul employé. Il sort son revolver et dit: "C'est un 'hold-up'". À ce moment, il déclare avoir vu l'homme fouiller dans ses livres. Il monte sur le comptoir pour voir ce qui se passe. L'homme le menace d'un revolver et tire un coup dans sa direction. Pris de panique, l'accusé déclare avoir tiré dans la direction de l'employé. Le "voyant tomber à terre sur le dos", il saute par-dessus le comptoir, rafle deux paquets de \$20, saute dans son auto et se dirige vers Acton Vale. Il se rend à Richmond, Sherbrooke, St-Jean et Laprairie, où il laisse l'Oldsmobile dans le terrain de stationnement de l'hôtel Boulevard. Il prend un taxi qui le mène de Laprairie à Dorval et de là à sa demeure de Ville St-Laurent.

Après que cette déclaration eut été produite en exhibit, le procureur de la couronne a réitéré à l'intention des jurés l'essentiel de sa preuve de voir-dire, qui avait vu défiler 17 témoins.

M. Bernier fait part des réalisations du conseil depuis son élection

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — M. Philippe Bernier, échelon sortant de charge au siège No 1 du quartier No 1, qui sollicite le renouvellement de son mandat aux élections municipales du 3 mai prochain, a vu bien évidemment que lorsqu'il a accepté de poser sa candidature à ce siège, en 1962, il n'avait aucune expérience de la fonction publique, mais que les citoyens de son quartier lui firent confiance, et il est bien convaincu qu'ils n'ont pas été déçus.

Mon département a mis de l'avant l'installation des deux réseaux de canalisation qui passent à travers la cité pour donner une pression d'eau adéquate dans tous les secteurs et pour l'installation de ces réseaux avec des puissants tuyaux de 24 pouces de diamètre. Ces installations permettent à nos industries un approvisionnement en eau adéquat et une protection contre l'incendie pour nos citoyens. Cet agrandissement s'imposait d'une manière impérieuse et il fallait en même temps maintenir un approvisionnement suffisant pour alimenter les nouvelles canalisations. Le budget de la cité a versé un million pour porter la capacité du filtre de 8 millions de gallons par jour, avec possibilité de 12 millions, avec la garantie des ingénieurs pour une qualité d'eau supérieure.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, exigent la proximité d'une piste pour s'établir dans une région. Pour les montants investis par la cité, nous nous sommes d'une situation exceptionnelle.

Aviation — J'ai déjà dit, dans le passé, que je considérais l'aviation comme le moyen de transport de l'avenir. Je répète que Drummondville possède actuellement des installations aéronautiques formidables ayant à la fois la base sur eau et sur terre.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, exigent la proximité d'une piste pour s'établir dans une région. Pour les montants investis par la cité, nous nous sommes d'une situation exceptionnelle.

Quinze jeunes de la JOC au Rallye-Travail

Le 1er et le 2 mai se tiendra à Québec quelque 500 jeunes du grand Rallye-Travail Canadien de la J.O.C. Ce rallye groupera quelque 500 jeunes travailleurs canadiens qui viendront mettre en commun leurs efforts pour étudier les différentes situations et conditions de travail offertes aux jeunes sur le marché du travail actuellement.

Après une étude commune de 2 jours, les jeunes travailleurs de tout le Canada battront la charte des Jeunes Travailleurs, laquelle sera proclamée officiellement le 2 mai 1965. La charte visera à faire respecter les droits intellectuels, moraux et physiques des jeunes travailleurs.

L'honorable Jean-Luc Pépin, député de Drummond-Arthabaska, adressera la parole aux délégués de la J.O.C. comme représentant du ministre du travail à Ottawa. L'honorable Allan Joseph MacEachern, Drummondville sera représentée à ce rallye-travail par 8 jeunes filles et 7 jeunes hommes tirés dans divers milieux industriels, bureaucratiques ou professionnels.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, exigent la proximité d'une piste pour s'établir dans une région. Pour les montants investis par la cité, nous nous sommes d'une situation exceptionnelle.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, exigent la proximité d'une piste pour s'établir dans une région. Pour les montants investis par la cité, nous nous sommes d'une situation exceptionnelle.

La mission de l'adolescent est d'être un homme

DRUMMONDVILLE (C.M.) — M. Gustave Boisclair, psychologue, a été invité à présenter un tableau de l'adolescent moderne et d'un fort groupe d'étudiants de tout âge de Drummondville, à l'école Jeanne-Mance. M. Boisclair a admis au préalable discerner deux périodes très distinctes dans le phénomène de l'adolescence, soit les 13-17 et les 17-21.

Empruntant une définition de Jean-Jacques Rousseau, à savoir que l'adolescence est une deuxième naissance, M. Boisclair a complété en déclarant que l'adolescence constituait en fait une naissance définitive. Concernant la première période de l'adolescence, soit celle des 13-17, le conférencier a énuméré plusieurs caractéristiques fondamentales, dont entre autres, une instabilité assez généralisée, qui peut s'expliquer par une fragilité organique, la recherche d'un nouvel équilibre et l'insatiation de l'adolescent devant sa responsabilité, et qui se traduit par des jugements hâtifs dans lesquels la raison subit l'interférence de l'émotivité et par des sautes d'humeur assez fréquentes.

L'ambassadeur et le consul de la Colombie reçus à l'hôtel de ville de Drummondville

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les membres du conseil de la ville de Drummondville avaient l'honneur de recevoir dimanche après-midi, un distingué visiteur en la personne de S. Exc. M. Eugenio Sanchez, ambassadeur de la Colombie, qui avait bien voulu accepter de rendre visite au club évangelique de cette ville, sur l'invitation de Mme Alice Millette et de Mlle Pauline

Marin. On voit ici le distingué visiteur entouré de S.H. le maire, Me Marcel Marier, et de S. Exc. M. Jaime Uribe, consul de la Colombie au Canada, et M. Arles Tamayo, vice-consul de Colombie, au moment où ils s'approprièrent à signer le livre d'or de la cité.

M. Chagnon fait part de la politique qu'il entend suivre

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — M. Roger Chagnon, candidat à l'élection au siège No 1 du quartier No 1 qui fait la lutte à l'échelon sortant de charge, M. Philippe Bernier, à l'élection du 3 mai prochain, nous a remis une copie de son manifeste électoral dans lequel il expose le programme qu'il entend suivre si ses électeurs lui font l'honneur de l'élire représentant à ce siège.

On y lit entre autres choses, que M. Chagnon verra à la création d'un plan directeur d'urbanisme et à la création d'une commission régionale de conseil, de même qu'à l'émission d'un règlement plus sévère pour les postes d'essence dans les limites de la cité, en modifiant les heures d'ouverture et de fermeture surtout à des heures raisonnables de même qu'à l'émission de permis pour ce genre de commerce dans certains secteurs de la ville.

La semaine des fiancés clôt deux sessions de cours

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Trois jeunes sportifs de Drummondville se rapporteront en fin de semaine à l'équipe des Pirates de St-Jean de la ligue Junior Métropolitaine de baseball. Ces trois jeunes se sont signalés à Drummondville au cours des dernières années dans le baseball mineur et lutteront pour se tailler une place au sein d'une équipe de la ligue junior.

En s'agit du joueur de troisième but André Belleville et des lanceurs Teddy St-Pierre et Gérard Sawyer. Sawyer est une figure bien connue dans le monde du hockey, ayant l'hiver dernier connu une fructueuse saison avec les Rockets Junior de Drummondville.

Le vétérán Russ Ayoub revient avec les Royaux

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Les Royaux de Drummondville de la ligue Provinciale de baseball sont à compléter leurs cadres, alors qu'à l'heure actuelle, une dizaine de joueurs sont sous contrat. Deux joueurs en sont venus à une entente avec l'équipe et ont signé leur contrat en fin de semaine dernière. Il s'agit de Russ Ayoub, un "vétérán" qui en sera à sa quatrième saison avec les Royaux, et d'un voltigeur américain du nom de Tony Moreno, un nouveau venu à Drummondville.

Moreno est le premier joueur américain à signer un contrat avec l'équipe locale. Il est renommé pour être un très rapide coureur, se signalant également fort bien au bâton. Moreno avait été approché par les dirigeants de l'équipe locale, sur recommandation de l'ancien lanceur Eddie Lyons, et a retourné la semaine dernière son contrat signé.



LA VILLE DE Drummondville avait l'honneur de recevoir, dimanche après-midi, un distingué visiteur en la personne de S. Exc. M. Eugenio Sanchez, ambassadeur de la Colombie, qui avait bien voulu accepter de rendre visite au club évangelique de cette ville, sur l'invitation de Mme Alice Millette et de Mlle Pauline Marin.



A L'OCCASION DE la Semaine nationale des Fiancés, sera élu, à Drummondville, le Couple de l'Année, choisi parmi tous les couples de fiancés qui ont suivi les cours de préparation au mariage. Sur la photo, le couple qui représentera la paroisse Ste-Thérèse, lors de ce gala du couple de l'année, le 2 mai prochain: Mlle Monique Roy et M. Bruno Charpentier.

La Jeune Chambre termine son année d'activités

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — C'est ce soir qu'aura lieu au Manoir Drummond le dernier souper du terme 1964-65 de la Jeune Chambre de Drummondville. À l'occasion de cette assemblée générale annuelle, le président exposera en résumé, le travail réalisé sous son mandat et le secrétaire trésorier présentera son rapport financier de l'année. Par la suite, l'assemblée générale devra décider du choix des membres devant former le bureau de direction pour l'année 1965-66.

Voici la liste des candidats aux postes de directeurs: MM. Gilles Bernard, René Marier, Benoit Brodeur, Yvon Poirard, Denis Chagnon, Laurier Rousseau, Gilles Fortier, Marcel Thibault, René Houde, André Landry, André Lajoie, René Verrier.

Concours instrumental à East-Angus

WARWICK (A.D.) — La Fédération des Fanfares amateurs de la province de Québec a lancé, pour le 15 mai prochain, son concours instrumental annuel qui aura lieu cette année à East-Angus, le samedi après-midi, auquel tous les musiciens appartenant aux fanfares membres de la Fédération, sont invités.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, exigent la proximité d'une piste pour s'établir dans une région. Pour les montants investis par la cité, nous nous sommes d'une situation exceptionnelle.

M. l'abbé Gérald Cloutier de Victoriaville en assumera la direction

L'évêché hérite d'un camp de santé situé à Drummondville



(Photo LeRo)

LE CONSEIL DE VILLE a approuvé en principe les plans d'une nouvelle industrie qui s'établira à Victoriaville, soit la D.S.D., manufacturier de peinture industrielle. Ces plans seront présentés aujourd'hui, au ministre du Commerce et de l'Industrie du Québec. Si le tout fonctionne comme prévu, la nouvelle industrie, qui emploiera, à son ouverture, environ 35 hommes, devrait commencer à opérer le premier octobre de la présente année.

Victoriaville (RL) Mgr Albertus Martin, évêque du diocèse de Nicolet, a enlevé à M. l'abbé Gérald Cloutier de Victoriaville, toutes les fonctions qu'il occupait dans la ville Reine des Bois-Francis afin de lui confier la direction d'un camp de santé pour la période estivale. Cette nomination fait suite au don d'un camp de santé, situé à Drummondville et dont la valeur est estimée à \$125,000, à l'évêché de Nicolet. Depuis plusieurs années, le camp de santé de Drummondville, qui peut recevoir un total de 200 personnes simultanément, était administré par le club Richelieu de Victoriaville. Dernièrement, le club Social de Drummondville prenait la décision de donner le camp à l'évêché à condition que la Fédération des loisirs prenne la charge de faire fonctionner le camp.

Le camp ouvrira ses portes le 27 juin prochain. On accueillera alors des membres de l'Amicale des aveugles du comté d'Arthabaska. Au cours de la semaine suivante des cours pour moniteurs et monitrices de terrains de jeux seront données par une équipe expérimentée de 12 moniteurs. Les cours sont d'une durée de 50 heures. Dans la semaine qui suivra le camp de santé recevra un groupe de nouveaux bénévoles. D'autre part, le camp fonctionnera comme colonie de vacances du 11 juillet au 28 août. Les conditions pour fréquenter le camp durant cette période sont assez élémentaires. Il faut être âgé de 9 à 13 ans, avoir une bonne santé, vouloir demeurer au camp pendant un certain temps.

Tous les enfants du diocèse peuvent passer quelque temps de vacances au camp. On donne également des renseignements ou informations supplémentaires. L'on est prié de communiquer avec M. Laurent Bernier de Drummondville ou avec le directeur du camp M. l'abbé Gérald Cloutier de Victoriaville.

Dans les semaines qui suivront la période réservée pour la colonie de vacances des jeunes, on accueillera au camp de santé tous les organismes d'adolescents du diocèse, qui en formulèrent la demande. Du premier au 15 septembre se tiendra au camp un congrès diocésain des loisirs. Enfin, du 15 septembre au début d'octobre aura lieu toujours au même endroit, une session d'études pour les directeurs des loisirs du diocèse.

M. l'abbé Gérald Cloutier a dit hier qu'il souhaitait très fortement un succès de cette première année de direction du camp de santé de Drummondville. Les projets futurs de la Fédération des loisirs du diocèse sont de confier la direction du camp à une équipe de laïcs et d'opérer le camp pendant douze mois par an.

C'est M. l'abbé Gilles Ebrault, vicaire à la paroisse Ste. Famille de Victoriaville, qui a été nommé aumônier de l'OTJ locale, en remplacement de M. l'abbé Cloutier.

Le maire Paul-André Poirier, de Victoriaville, a proclamé officiellement la Semaine de la Charité des Lions 1965, en présence du président de la compagnie et de membres Lions. Sur la photo, dans l'ordre habituel, M. Antonio Papin, président des Lions, sortant de charge, M. Jacques Labbe, président de la campagne, le maire Poirier, et M. Denis Bou langer, nouveau président des Lions.



(Photo LeRo)

Un cycliste se blesse contre une portière d'auto - Auto de la police accidentée

Une auto patrouille de la sûreté municipale de Victoriaville a été impliquée dans un accident de la circulation, hier à 1 h 10 p.m., à l'angle des rues Notre-Dame et Perreault. La voiture de la police était alors stationnée en bordure du trottoir de la rue Perreault à quelques pieds seulement de la rue Notre-Dame. Le cycliste rouge fonctionnait sur le toit de la voiture de police.

Les agents étaient alors occupés à faire les constatations d'usage par suite d'un accident survenu sur la rue Notre-Dame. Dans cet accident, un cycliste de 53 ans, M. Emile Langlais, du 15, rue St-Henri, venait d'être heurté par une automobile.

Un cycliste se blesse contre une portière d'auto - Auto de la police accidentée

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Une manufacture de peinture industrielle, la D.S.D. s'établira à Victoriaville

Victoriaville (RL) — Les édiles municipaux ont accepté, à la dernière séance du conseil, des résolutions préliminaires concernant la nouvelle usine de peinture qui s'établira dans la ville-reine des Bois-Francis. Les trois résolutions acceptées par le conseil avaient trait au choix du terrain, au plan des bâtisses et au prêt que la ville consentira plus tard si tel est le désir de la population. Les trois résolutions devaient être présentées hier ou aujourd'hui au ministre de l'Industrie et du Commerce de la province par le commissaire industriel de la ville de Victoriaville, M. Fidel-Edouard Alain, et par le président de la nouvelle industrie, M. Donat Desjardins. La nouvelle industrie portera le nom de D.S.D. C'est une manufacture de peinture industrielle qui sera la subsidiaire commerciale d'une importante compagnie de Philadelphie "The Lawrence McFadden Co.". Le président de l'industrie qui se

construira dans le parc industriel possède une expérience de 32 années dans le domaine des peintures. En plus du président, M. Donat Desjardins, un ingénieur - chimiste des Etats-Unis, un formulateur et deux techniciens en chimie formeront la direction de la D.S.D. L'industrie comportera une bâtisse maîtresse de 170 x 152 pieds, un réservoir d'une capacité de 40 gallons servant à la garde de divers solvants et une autre bâtisse de 30 x 90 pieds. Le terrain aura une superficie totale de 270,000 pieds carrés et les bâtisses couvriront un espace total de 27,000 pieds carrés. En plus des personnes énumérées précédemment, la D.S.D. emploiera à son ouverture une trentaine de personnes de Victoriaville. M. Donat Desjardins est d'avis que si les procédés de la loi fonctionnent normalement, la construction de l'usine sera commencée dans quelques semaines et il en prévoit l'ouverture officielle pour le 1er octobre 1965.

Le scoutisme est une école de formation des jeunes

Plessisville (RL) — M. l'abbé Raymond Laroche, de Ste-Foy, Québec, qui fut le directeur de la section scout et qui a participé au jamboree de Grèce, a été le conférencier du dernier dîner Richelieu, à Plessisville. Il fut présenté par M. Benoit Chartier et remercié par M. Robert Lemay. L'abbé Laroche a souligné que le mouvement scout, qui, soulignons, est en voie de résurrection à Plessisville grâce au club Richelieu, n'est pas un ramassage de coutumes folkloriques, comme on pourrait se l'imaginer à tort, mais bien une école de formation de la personnalité des jeunes, de leur individualisme, bien qu'il les prépare solidement à leur vie sociale future. Le conférencier a fait remarquer qu'il faut, pour obtenir un résultat complet, que les jeunes scouts passent par les trois étapes du scoutisme: les louveteaux, les scouts et les rouliers. La santé, qui est la base d'une formation générale, est maintenue, dans le mouvement scout, par toutes sortes d'exercices en plein air. Le caractère du scout est formé par une discipline librement consentie, une habitude de l'effort, une sorte d'ascèse, la persévérance et l'engagement. La "détermination, service et développement". On sait qu'aux Etats-Unis la ville de Hyde Point est considérée comme le centre du mouvement de la D.S.D. à l'industrie voulait faire de la région des Bois-Francis le Hyde Point canadien.

Les lettres D.S.D. signifient Donat Service Desjardins. M. Desjardins a souligné qu'elles pouvaient également signifier "détermination, service et développement". On sait qu'aux Etats-Unis la ville de Hyde Point est considérée comme le centre du mouvement de la D.S.D. à l'industrie voulait faire de la région des Bois-Francis le Hyde Point canadien.

Pratiques de conduite et de tir pour les militaires

Victoriaville (RL) - Samedi et dimanche derniers l'Unité de réserve de Victoriaville, la 7e Batterie d'artillerie de campagne, a participé à une manœuvre et à des exercices de tir à la carabine. Samedi après-midi, une vingtaine de membres de l'Unité entretenaient une randonnée qui les conduisit jusqu'au Mont St-Bruno. Cette randonnée avait pour but de parfaire la pratique de la conduite des véhicules militaires à la suite d'un cours théorique et pratique commencé en octobre dernier. Dimanche, dès 7 heures du matin, une autre vingtaine de membres de la même Unité se rendait également au champ de tir du Mont St-Bruno pour pratiquer le tir à la carabine FN-7.62. Ces exercices réunissaient en plus une soixantaine de membres des 72e et 74e Batteries d'artillerie respecti-

vement de Coaticook et Drummondville, tous membres du 46e Régiment d'artillerie. Les exercices étaient sous le commandement du lieutenant-colonel D.L. Davis, commandant du Régiment. Le détachement de Victoriaville était commandé par le capitaine Clément Cantin. Inspection annuelle. Dimanche, le 9 mai, à Drummondville, tous les membres du 46e Régiment d'artillerie seront passés en revue par des officiers supérieurs des quartiers généraux de la région militaire de Québec. Cette revue fait partie de l'inspection annuelle des quartiers-généraux de chaque unité de milice de la province de Québec. La cérémonie débutera à deux heures de l'après-midi. Le 46e Régiment d'artillerie groupe environ 200 hommes.

Plusieurs automobilistes écopent d'amende

Tout le monde est sur le même pied - Juge Vézina

Plusieurs automobilistes ont comparu hier matin devant le juge Robert Vézina, en Cour des Sessions de la Paix d'Arthabaska, pour avoir enfreint les règlements de la circulation. Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Plusieurs automobilistes écopent d'amende

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Un héraldiste veut dresser les armoiries de la Régionale

Victoriaville (AD) — L'Assemblée régionale de la commission scolaire régionale des Bois-Francis a été des plus occupées, alors que les commissaires siégeaient en leurs bureaux de la rue Notre-Dame ouest, sous la présidence de M. Hervé Gagnon. L'ordre du jour qui avait été préparé na le secrétaire-administrateur, M. Robert Cloutier, comportait 52 articles. Armoiries. Une offre est parvenue à la Régionale, de la part d'un héraldiste pour dresser les armoiries de la commission. Cette lettre signée de M. l'abbé Jean-Paul Gélinas, héraldiste de Québec, explique que des armoiries ont déjà été faites pour la régionale Orléans. On a même joint un exemple de ce travail. M. l'abbé Gélinas explique que "si les ensembles des 55 régionales sont créés par le même auteur, il en découlera nécessairement plus d'uniformité, dans le plan, même si les meubles et les décoratifs de chaque écu sont différents".

Un héraldiste veut dresser les armoiries de la Régionale

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Un des poulaillers détruits aurait pu être épargné

Victoriaville (AD) — Le département des incendies de la ville de Victoriaville a eu fort à faire au cours de la journée de lundi. En effet, pendant plusieurs heures, une équipe de pompiers combattait les flammes qui ont détruit deux poulaillers sur la ferme exicelle de M. Roger Côté. Pendant ce temps, au cours de l'après-midi, les policiers de la ville (qui remplissent également les fonctions de pompiers) étaient appelés sur les lieux de deux autres incendies. On a dû combattre un début d'incendie, dans une résidence, qui avait pris naissance dans la fournaise. On s'est également rendu sur les lieux d'un feu d'herbe. Dans aucun de ces deux cas on a eu à déplorer de pertes matérielles. L'incendie qui a détruit les deux poulaillers de M. Côté a été marqué d'un mètre d'eau qui a rendu très pénible le travail des pompiers. Selon le chef Fernand Giguère, si on avait eu une quantité d'eau suffisante, on aurait pu empêcher que les flammes se communiquent à la deuxième bâtisse et réduire d'autant les pertes matérielles. Cependant au moment où le feu se communiquait à la deuxième bâtisse, le camion-citerne était à sec. On envoya la citerne faire le plein et on

Un des poulaillers détruits aurait pu être épargné

Il aurait donc fallu qu'un membre de la force constabulaire soit affecté à la circulation pour prévenir cette situation et voir à ce que les automobilistes n'empêchent pas la route. Cependant, les agents de la police municipale devaient revêtir l'uniforme de pompiers et combattre le feu. Avant que la Sûreté provinciale ne soit prévenue et n'ait envoyé un homme sur les lieux, l'embouteillage était déjà provoqué.

Un des poulaillers détruits aurait pu être épargné

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Festival du printemps

Une candidate organise un récital

Victoriaville (RL) — Dans les cadres du troisième festival du printemps de l'Association des Jeunes de Victoriaville, il y eut dimanche soir au local de l'Association projectif du film "Les nouveaux aristocrates". Après la présentation du film, il y eut forum et le meneur était M. Hermann Boisvert de l'école secondaire. Mlle Monique Levasseur qui est candidate au titre de Reine du festival du printemps 1965 a pris l'initiative d'offrir à la population un récital de Monique Leyrac. Ce grand récital aura lieu en l'auditorium du collège de Victoriaville samedi le 8 mai. Toute la population de Victoriaville et de la région pourra applaudir cette artiste de grande classe et ainsi aider l'Association des Jeunes de Victoriaville. Monique Leyrac interprétera des succès de Gilles Vigneault, Félix Leclerc, Claude Léveillée et ainsi chansonniers du Québec.

Festival du printemps

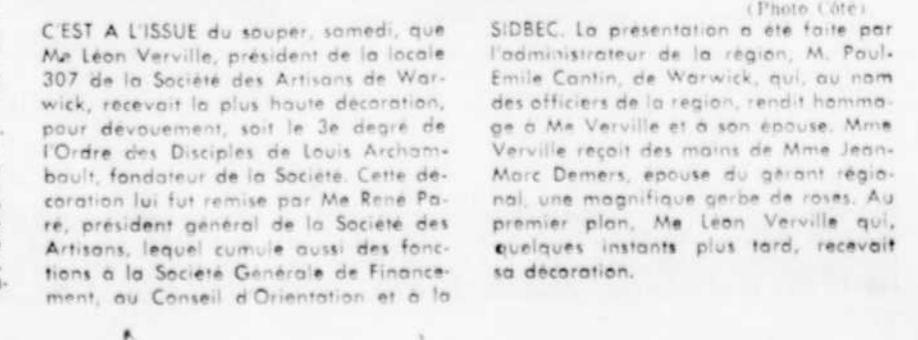
Une candidate organise un récital

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.

Festival du printemps

Une candidate organise un récital

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur à l'heure qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-culpable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin. Le président du tribunal, le juge Robert Vézina, en a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré pour une période d'un mois.



(Photo Côté)

C'EST A L'ISSUE du souper, samedi, que M. Léon Verreuil, président de la locale 307 de la Société des Artisans de Warwick, recevait la plus haute décoration, pour dévouement, soit le 3e degré de l'Ordre des Disciples de Louis Archambault, fondateur de la Société. Cette décoration lui fut remise par M. René Paré, président général de la Société des Artisans, lequel cumule aussi des fonctions à la Société Générale de Financement, au Conseil d'Orientation et à la

SIDBEC. La présentation a été faite par l'administrateur de la région, M. Paul-Emile Cantin, de Warwick, qui, au nom des officiers de la région, rendit hommage à M. Verreuil et à son épouse. Mme Verreuil reçoit des mains de Mme Jeanne Demers, épouse du général régional, une magnifique gerbe de roses. Au premier plan, M. Léon Verreuil qui, quelques instants plus tard, recevait sa décoration.



LORS DE l'inauguration officielle de la campagne de souscription des Prêts Étudiants Artisans, dans la région de Sorel, à l'Externat classique Mgr Decelles, à Sorel. De gauche à droite: MM. Fernand Lefebvre, président de la Commission scolaire régionale Carignan, Real

Bertrand, directeur général des écoles de la Régionale, qui a allumé le flambeau symbolique, Raymond Perron, président de la locale Sorel - St-Joseph-Tracy de la Société des Artisans, et M. l'abbé Henri Laplume, curé de la paroisse St-Jean-Bosco, de Tracy.

### Adoption sur vote majoritaire

# Un seul campus étudiant à la régionale Carignan

SOREL (R.L.) — La Commission scolaire régionale Carignan, siégeant à l'école Marie-Rose de Contrecoeur, sous la présidence de M. Fernand Lefebvre, a adopté par vote majoritaire les différentes recommandations du comité régional de planification scolaire en ce qui concerne l'implantation d'un seul et unique campus étudiant sur le terrain du Mont St-Bernard, à Sorel, pour desservir toute la

population étudiante de son territoire au cours secondaire, soit quelque 5.661 élèves en 1971. Continuant leur obstruction à l'implantation du campus scolaire à Sorel, les trois comités régionaux, représentant la Commission scolaire de St-Joseph-Tracy, MM. Bernard Garipey, Marc Bedard et Jean-Paul Michaud, de même que le représentant de la Commission scolaire de St-Roch-sur-

Richelieu, M. Pierre Chaplain, n'ont pas voulu voter contre les recommandations du comité de planification, mais se sont tous quatre abstenus d'enregistrer leur vote, après avoir demandé au président de l'assemblée la question suivante: "M. le président, est-ce que le vote m'absténir de voter?" Cette question n'a pas manqué de faire rire un bon nombre de personnes qui assistaient à l'assemblée.

préciable de transport à créer plus d'un centre et qu'une telle économie signifiait une diminution des services offerts par la Régionale.

#### Polyvalence de l'école

Le comité régional de planification recommande à la Régionale d'assurer au sein du complexe éducatif et culturel qu'elle engendra, une complète polyvalence des cours en aménageant les locaux et services nécessaires à la formation académique et professionnelle (imitation au travail, métiers, centre d'apprentissage, commercial des étudiants, ainsi que les locaux et services nécessaires pour l'enceinte exceptionnelle, tel qu'il sera recommandé par le comité du devis pédagogique.

#### Ententes à conclure

Le comité recommande à la Régionale de faire toutes les démarches nécessaires en vue de conclure si possible une entente avec la cité de Sorel et la commission sportive de cette ville pour l'utilisation par les étudiants qui fréquenteront le campus du Mont-Bernard, des aménagements sportifs et récréatifs avoisinant le campus, et, de la même façon, de conclure avec les autorités responsables de l'Institut de Technologie et du Centre d'apprentissage une entente qui permettrait l'utilisation de certains ateliers de ces deux écoles par les étudiants de la régionale en vue de stages pratiques ou cours plus spécialisés.

Egalement, dans le but de faciliter le financement et l'établissement des services désirés, que des démarches soient entreprises pour qu'intervienne une entente entre la Commission scolaire régionale d'une part, et d'autre part, le ministère de l'Éducation (autorisation et financement), les propriétaires des terrains visés, le ministère du Travail et la Commission d'apprentissage (construction de la projection), les ministères de la Santé, du Bien-être et de la Famille (enceinte exceptionnelle), les ministères de l'Agriculture, Terres et Forêts (enseignement agricole), le ministère des Affaires culturelles (complexe culturel) et le ministère des Loisirs (loisirs et éducation en permanence) et autres Commissions scolaires régionales (accommodations non rentables dans le milieu).

#### Bâtisses à construire

Le comité recommande que, compte tenu des recommandations du comité de devis pédagogique, la Commission s'efforce de construire une école qui pourra accueillir tous les étudiants, en 1971, mais cela en plusieurs sections ou pavillons de 1.000 à 1.200 élèves; que les pavillons de formation professionnelle soient eux-mêmes divisés en sections et soient facilement accessibles à tous les étudiants, y compris l'enfance exceptionnelle.

Que chaque section ou pavillon ait son autonomie au point de vue disciplinaire, de prévoir, en les construisant elle-même ou, en vertu d'ententes conclues avec d'autres corps publics ou sociaux, en se servant de constructions déjà existantes à proximité du campus, un certain nombre de locaux dont la quantité, la capacité et l'utilité seront clairement définies par le comité du devis pédagogique, en vue d'assurer une intégration adéquate des cours qu'il faut maintenir aux groupes vus par l'éducation permanente et d'assurer à tous les élèves un minimum d'accommodations générales (centre religieux, centre culturel, bibliothèque, amphithéâtre, centre social, centre médical, cafétéria, arena, etc.), de prévoir sur le campus, la construction d'un centre administratif proportionnel à l'importance de son organisation administrative et intégré au complexe scolaire.

#### Priorités

Le comité recommande à la Régionale Carignan que soient mis en chantier pratiquement simultanément toutes les constructions nouvelles requises et qu'advenant l'impossibilité de le faire, la priorité soit accordée aux locaux devant servir à la formation professionnelle.

Il recommande aussi à la Régionale de faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales de rechercher et d'étudier toutes les sources possibles de secours financier et au besoin, de s'assurer le service de spécialistes en matière de financement et d'évaluation des coûts de construction de façon à réduire au minimum pour les contribuables le lourd fardeau financier qu'implique la réalisation du nouvel équipement scolaire nécessaire.

## Le Prêt Artisan Etudiant a pour but de rendre les études supérieures accessibles

SOREL (L.B.) — Le directeur général des écoles de la Commission scolaire régionale Carignan, M. Real Bertrand, a allumé le flambeau symbolique de la campagne des Prêts Étudiants Artisans, à l'occasion de la cérémonie du lancement de cette campagne, qui s'est déroulée sous la présidence de M. Raymond Perron, président de la locale de Sorel-St-Joseph-Tracy de la Société des Artisans, dans le hall de l'externat classique Mgr Decelles.

Le président de la Régionale Carignan, M. Fernand Lefebvre, était également présent et, au cours d'une brève allocution, a loué l'initiative des Artisans comme contribution aux efforts entrepris pour rendre les études supérieures accessibles à tous.

Les "locales" de la Société des Artisans répètent depuis 1956 ce geste annuel, fait de venir en aide à 3403 jeunes de l'un et l'autre sexe à qui elles ont prêté sans intérêt et pour une longue échéance près d'un demi-million de dollars.

Malgré cette somme déjà importante, beaucoup de demandes sont refusées ou refusées chaque année, faute de fonds suffisants. Les responsables de cette œuvre invitent le public de la région de Sorel à se montrer généreux à l'occasion de cette campagne qui durera jusqu'au 30 avril. La récolte des dons est faite par des auxiliaires bénévoles. Ils remettent à chaque personne une boîte d'allumettes en cire portant le symbole de la campagne.

Les Artisans espèrent recueillir cette année encore au cours de la campagne quelque \$1.200 dans la région de Sorel.

Plusieurs personnalités du monde de l'enseignement ont assisté au lancement de la campagne dont le directeur du service d'orientation de la Régionale, M. Louis-Philippe Foucault, des directeurs d'écoles, entre autres les révérends Frères Casaire et Urban des Ecoles secondaires Sacre-Coeur et Martel. Parmi les représentants des autorités religieuses, on remarquera le curé de la paroisse St-Jean-Bosco, M. l'abbé Henri Laplume.

Plusieurs officiers de la Société des Artisans étaient également présents dont le président de la campagne des Prêts Étudiants, M. Yvon St-Germain et le secrétaire de la locale, M. Camille Roux.

Les prêts étudiants Artisans sont accordés selon un juste critère. Les fonds recueillis dans une région profitent aux seuls enfants de ce territoire. Ils sont octroyés annuellement par un comité secret de cinq membres qui tiennent compte du talent, des besoins, etc. Tous les étudiants, sans distinction, peuvent profiter de ces prêts.

## Nicolet met en collection ses taxes en arrérage

NICOLET (J.L.C.) — Une mesure sévère a été prise au conseil de lundi dernier, quand le président de la commission des finances, M. Rémi Raiche, a proposé de mettre en collection, toutes les taxes des contribuables ayant des arriérés dus en 1963 et les années antérieures. En faisant cette résolution, M. Raiche a dit: "Ce n'est pas une proposition agréable, mais ce n'est que juste et équitable pour ceux qui ont payé régulièrement leur dû."

Toutefois, d'ici à ce que le secrétaire-trésorier transmette à l'avocat Pierre Smith, les comptes dus, la ville acceptera de recevoir les arrangements écrits dans des délais raisonnables. Sur cette question, son honneur le maire a ajouté: "Je tiens à préciser que les échémissés sont unanimes sur cette question. Si j'étais échémissé, j'appellerais à voter sur cette question, j'abandonnerais dans le même sens que vous, messieurs. En justice, il faut percevoir toutes nos taxes; il est regrettable que nous ayons dû prendre ces moyens."

## Adolescents blessés dans une auto volée

SOREL (L.B.) — Trois adolescents ont été blessés alors qu'ils voyageaient dans une auto volée, qui a heurté l'arrière d'un tracteur à Ste-Théodose.

Les trois jeunes sont Jean Clément, 17 ans, qui a été hospitalisé à l'hôpital Notre-Dame de Sorel, André Marchand et Guy Cadieux, 16 ans, tous trois de Varennes. Les blessures des deux derniers n'ont pas nécessité leur hospitalisation.

Le conducteur du tracteur, M. Roger Chagnon, de Ste-Théodose, a également été blessé dans cet accident.

Les jeunes s'étaient emparés de l'automobile de M. Louis Kovacs de Varennes, alors qu'elle était remisée dans sa cour. Après l'accident, les 3 jeunes gens ont pris la poudre d'escampette. A part Jean Clément, qui avait été transporté à l'hôpital, les deux autres ont été arrêtés par la police au domicile de leur parent.

C'est le détachement de Sorel de la Police provinciale, qui a mené l'enquête dans cet accident.

Avant de prendre cette mesure, la ville avait envoyé aux contribuables, par voie de circulation, des avis leur demandant de s'acquitter de leur dû, avant que les mesures strictes soient prises contre eux.

#### Piscine

Les Piscines Roy, qui ont eu le contrat de construction de la piscine et de la barboterie à l'aréna sont à travailler, selon un rapport de M. Jean-Luc Lemire, surintendant de la ville, pour poser le filage électrique destiné à l'éclairage dans la piscine. M. Lemire a fait application auprès du conseil pour profiter de cette enveloppe pour faire d'autres travaux continus.

#### Portes de l'aréna

Les quatre portes d'entrée de l'aréna seront désormais en matière plastique. En deux mois d'usage, deux des quatre vitres de ces portes ont été brisées en mille miettes par le passage fréquent et abondant des amateurs de sports et aussi bien souvent de nombreux hâtons de hockey. C'est pourquoi, le conseil a décidé de remplacer la vitre par une matière plastique increvable.

## Les bouillottes à l'aréna

## Le contrat d'assurances accordé à J.-U. Caron Inc.

NICOLET (J.L.C.) — Après une étude approfondie sur la question des assurances à l'aréna, durant deux séances du conseil, les officiers municipaux ont approuvé une résolution unanime, présentée par l'échevin Rémi Raiche, accordant le contrat d'assurances des bouillottes à la Cie J. U. Caron. Sur la question de l'assurance de la bâtisse et de la machinerie, le conseil a pris la chose en délibéré à nouveau, pour étudier la clause de co-assurance, disponible sur ces items.

La question des assurances à l'aréna a été remise à l'ordre du jour de la scène municipale par une confirmation écrite de la compagnie des Caisse Populaires représentée par M. J. M. Denoncourt. Cette confirmation avait été demandée par la ville de Nicolet au sujet de cette compagnie et de la protection fournie. Au début de la discussion, l'échevin Rémi Raiche a proposé une addition au procès-verbal de l'assemblée précédente, à l'effet d'inclure les chiffres transmis par les soumissionnaires, lundi le 29 avril lors de l'ouverture des soumissions.

Le président de la commission des finances a poursuivi en présentant des chiffres comparatifs qu'il avait préparés. Il a dit notamment: "A la suite de la réunion de la commission tenue vendredi dernier, j'ai rencontré à la demande du conseil, M. J. M. Denoncourt, le lendemain. A la suite de cette rencontre, l'échevin Raiche a précisé que les chiffres du courtier Denoncourt, transmis le 29 avril ne comportaient exclusivement que la responsabilité des bouillottes au montant de \$100.000. Ils ne comportaient pas d'assurance-feu dans cette assurance-responsabilité, ni pour la bâtisse, ni pour la machinerie. Puis, l'échevin Raiche a donné un tableau comparatif des prix transmis par M. J. M. Denoncourt et par la Cie J. U. Caron Inc.

Le président des finances a ajouté qu'à son avis, il y avait lieu d'évaluer la bâtisse pour savoir s'il est avantageux ou non de recourir à la clause de co-assurance sur ce risque de feu. M. Raiche a alors fait la proposition suivante: "Je propose que le secrétaire-trésorier prépare un état des dépenses se rattachant à l'aréna, au total. En plus, je demande au secrétaire-trésorier de sortir les chiffres concernant les frais d'excavation, le déménagement et les frais de fondation de même que la valeur de la machinerie". Avec ces chiffres, le conseil étudiera la valeur réelle de la bâtisse, moins la clause des fondations et estimera s'il lui est préférable d'utiliser la clause de co-assurance à 80 pour cent.

Par ailleurs, sur l'assurance des bouillottes, l'échevin Raiche a proposé que le contrat soit adossé au plus bas soumissionnaire, soit J. Ubald Caron au montant de \$41.42 pour trois ans, assurant à \$100.000, le risque des bouillottes dans la chambre des machines. L'autre soumissionnaire à présenter des prix sur cet item avait fixé un taux de \$72.

## La ville accepte le contrat de l'Oeuvre des Loisirs

NICOLET (J.L.C.) — Un projet de contrat préparé par la commission municipale des loisirs en compagnie de l'Oeuvre des Loisirs a été accepté par les officiers municipaux, lundi dernier. Ce projet de contrat a été présenté au conseil par le représentant de la ville au sein de la commission des loisirs, l'échevin Georges Biron.

Le contrat que la ville a accepté unanime comporte les items suivants: La ville s'engage tout d'abord à retenir les services de l'Oeuvre des Loisirs pour administrer l'aréna et le centre des loisirs en général; ce contrat est renouvelable annuellement; la ville s'engage à verser à l'Oeuvre des Loisirs, au moins d'un an à l'avance, un contrat de 60 jours; l'Oeuvre des Loisirs est autorisée à effectuer les dépenses ordinaires de son administration que la ville s'engage à rembourser sur présentation de pièces justificatives; elle présentera tous les

mois un compte-rendu de ses activités; tout surplus pécuniaire à \$500 devra être versé à un compte spécial sous la juridiction de l'hôtel de ville; l'Oeuvre des Loisirs devra se conformer aux directives qui lui seront données par résolution du conseil municipal; et elle s'engage à administrer le centre des loisirs bénévolement.

A la suite de la lecture de ce document les membres du conseil de ville ont ajourné au lendemain la séance du conseil, vu qu'il était minuit, le 26 avril. C'est l'échevin Raiche qui a proposé de reporter la séance à minuit et une le 27 avril. A ce moment, les membres du conseil se sont dit unanimes sur ce projet de contrat présenté par l'échevin Georges Biron. L'échevin Zéphirin Roy a proposé que son honneur le maire, M. André Vigeant, soit autorisé pour et au nom de la ville de Nicolet à signer le contrat entre l'Oeuvre des Loisirs et la ville.

## Soumissions demandées pour l'arborétum à Nicolet

NICOLET (J.L.C.) — La ville de Nicolet a demandé lundi dernier des soumissions sur invitation en vue d'accorder le contrat d'aménagement de l'arborétum, ou parc municipal à l'entrée ouest de la ville. C'est à la suite d'une importante réunion des officiers du service d'embellissement du ministère de la Voirie et des officiers de la ville de Nicolet que ces soumissions ont été demandées. L'échevin Benoît Poulin qui a été délégué par le conseil pour étudier ce projet d'arborétum a proposé la résolution demandant les soumissions.

Dans cette demande de soumissions, faite à quatre décorateurs paysagistes, l'échevin Poulin demande les spécifications suivantes: les soumissions doivent prévoir notamment le terrassement de la terre arable, de l'ensemencement hydraulique, des plantations d'arbres et d'arbrustes, et de l'achat et plantation de

fleurs. La ville, pour sa part, fera le tracé des allées. Les travaux d'aménagement de cet arborétum seront faits sur une période de deux ans.

Lors de l'ouverture des soumissions, le conseil désignera la partie à faire de cette année et l'importance de l'aménagement pour cette première partie du parc municipal. Les travaux effectués à l'entrée de la ville seront sujets à l'acceptation par le service d'embellissement du ministère de la Voirie, qui incidemment a effectué une bonne partie des études jusqu'ici, plans, devis et études de terrain. D'ailleurs le ministère de la Voirie est propriétaire à 70 pour cent du site de l'arborétum. Ce sera toutefois à la charge de la ville de voir à l'entretien de ce parc.

Les quatre soumissionnaires invités à présenter des prix, sont MM. Josephat Duhamel, Lucien Savard et Real Chauvette de Nicolet, et M. Roger Hénare de Drummondville. Le contrat sera accordé à un seul soumissionnaire, toutefois, les soumissions devront présenter des cotations en trois parties, représentant autant de secteurs dans le plan. Les soumissions sont demandées pour la séance du 10 mai. Par ailleurs, la ville s'engage à poser des marches en ciment ou en pierre, et à faire les travaux de drainage nécessaires. L'échevin Poulin a ajouté à cette demande de soumissions qu'une partie des travaux serait faite cet été.

## Arche érigée à l'occasion du cinquantenaire

ST-EDOUARD (M.B.) — Les préparatifs en vue des fêtes du cinquantenaire de fondation de cette municipalité vont bon train. A l'entrée est du village, on est en train d'ériger une arche qui sera décorée, à profusion, lors des manifestations qui auront lieu durant l'été.

Plusieurs hommes sont à l'œuvre, dans les cadres des travaux d'hiver, pour fins d'embellissement de la municipalité. La plupart des comités au cinquantenaire sont formés et cet événement sera des mieux réussis.

La résolution mentionne qu'une concentration de la population scolaire permettra à la Régionale d'offrir un grand nombre d'options, répondant ainsi aux besoins des étudiants; la mise en organisation d'un cours secondaire à options graduées serait la solution qui vraisemblablement assurerait à chaque enfant la possibilité de se développer selon ses aptitudes particulières, qu'il n'aurait pas une économie ap-

## Les cours de recyclage théorique se pratiquent depuis deux ans à Sorel

SOREL (L.B.) — Le directeur du service d'orientation à la commission scolaire régionale Carignan, M. Louis-Philippe Foucault, a expliqué le but de ce service aux membres de l'Union Catholique des Femmes rurales de Ste-Anne-de-Sorel, lors de leur dernière assemblée tenue à la salle paroissiale.

Il a fait un résumé du genre de questions qui sont posées aux enfants à l'occasion de l'orientation, il a parlé de l'analyse des réponses et des barèmes qui aident les orienteurs à guider les enfants dans tel ou tel cours, suivant les aptitudes de chacun. M. Foucault a souligné que les cours de recyclage théorique proposés dernièrement par le sous-ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay, au niveau de la 1<sup>re</sup> année, se pratiquent depuis au moins 2

ans dans la région de Sorel. En ce qui concerne le cours de recyclage théorique, il a précisé que le manque de locaux, le manque de personnel et le manque d'octroi provinciaux ont empêché les autorités scolaires de réaliser ce projet jusqu'à maintenant.

ANNONCE  
Portez confortablement VOTRE DENTIER  
Voilà un moyen agréable de suppléer à une dent ou à un dentier trop grand. PARTIECH, une prothèse dentaire dont vous pouvez profiter sans gêner vos dents, ne forme jamais de plaque, ne laisse aucun goût dans la bouche. Formule alcaline (non acide) qui ne nuit pas à votre denture. Demandez PARTIECH des dentiers d'essai, à tout les comptoirs de produits pharmaceutiques.

S'il s'agit de  
PEINTURE, DRAPERIES,  
TAPISSERIE,  
PRELART, TAPIS, TUILE  
consultez  
DECORATION  
Idéale  
INC.  
153, Panet — Nicolet

R. CHATILLON  
OPTOMETRISTE  
EXAMEN DE LA VUE  
LUNETTES  
Tous les jours de  
9 hres a. m. à 5 hres p. m.  
le samedi après-midi.  
Le soir: sur rendez-vous.  
72, Brassard - Nicolet  
Tél.: 293-4952

de nouveau...  
ENCAISSABLES  
AU PAIR...  
EN  
TOUT TEMPS  
OBLIGATIONS  
DEPARAGNE  
DU QUEBEC  
INTERET  
ELEVÉ

Robol  
Une ou deux  
ROBOL ce soir-  
offrir demain matin  
CONSTIPATION

ALLEZ EN VACANCES PAR AIR CANADA EN ECONOMISANT 25%  
OU PLUS GRÂCE AUX TARIFS RÉDUITS POUR LES FAMILLES!

Papa paie toujours plein tarif!	Maman économise 25%. Mais lorsqu'elle voyage sans son mari, elle paie plein tarif.	Les enfants accompagnés, entre 12 et 21 ans, bénéficient de la réduction de 25%.	Les enfants entre 2 et 11 ans voyagent à DEMI-TARIF!	Les tout petits—moins de 2 ans—qui n'occupent pas un fauteuil voyagent GRATIS.
\$3200	\$2400	\$2400	\$1600	GRATIS

TARIFS INDICATIFS, ALLER, CLASSE ÉCONOMIQUE, POUR TORONTO

LES TARIFS RÉDUITS POUR FAMILLES sont en vigueur tous les jours, sur tous les vols d'Air Canada en Amérique du Nord. Détails complets auprès de votre agent de voyages ou en nous téléphonant à 268-8300. Le transport à l'aéroport des voyageurs d'Air Canada est assuré par Rousseau & Frère. Composez FE4-6226.

AIR CANADA

POUR INFORMATIONS — DEPLIANTS — RESERVATIONS  
VOYAGES EXPRESS du QUEBEC Inc.  
425, ST-GEORGES TROIS-RIVIERES TEL. 378-4823 ou 378-4824

Les déclarations du prévenu mises en doute

Le juge permet la production de la preuve de voir-dire

DRUMMONDVILLE (C.M.) — A la reprise de la sixième journée du procès de Claude Levasseur, au Palais de Justice de Drummondville, hier matin, le procureur de la couronne, Me Marcel Nichols a complété une preuve de voir-dire visant à faire accepter une déclaration signée de Levasseur le 21 octobre dernier, en présentant au tribunal une contre-preuve, faisant suite au témoignage de Claude Levasseur, lundi après-midi, et tendant à mettre en doute les déclarations du prévenu dans son témoignage de lundi.

Le sergent Frank Wilnot, appelé le premier à comparaître, a déclaré sous serment que Levasseur n'a jamais déclaré à sa connaissance avoir mal à la tête ou être grippé, durant les deux journées d'interrogatoire, soit les 20 et 21 octobre 1964. Selon le sergent, détective en charge de l'enquête, Levasseur n'a jamais été assis sur une poubelle, mais bien sur une chaise, tout comme les policiers Wilnot et Gilbert. Enfin, M. Wilnot a déclaré qu'il était possible que Levasseur ait appris quelques détails des interrogatoires qu'on lui avait fait subir, mais il a toutefois noté que la déclaration dictée par Levasseur, il avait relevé 6 détails dont la police n'était même pas au courant, et trois autres dont la police connaissait mais qui n'avaient pas été mentionnés au prévenu lors des séances d'interrogatoire.

Me Nichols a également insisté sur le fait que dans la confession de Levasseur, les policiers aient retrouvé des faits ignorés et reconnus des détails connus mais dont le prévenu n'avait pas été saisi durant l'interrogatoire. Pour ces raisons, le procureur a conclu que la déclaration de Levasseur avait été obtenue librement et volontairement de la part de l'accusé alors en pleine possession de ses facultés.



LA VILLE DE Drummondville avait l'honneur de recevoir, dimanche après-midi, un distingué visiteur en la personne de S. Exc. M. Eugenio Sanchez, ambassadeur de la Colombie, qui avait bien voulu accepter de rendre visite au club espagnol de cette ville, sur l'invitation de Mme Alice Millette et de Mlle Pauline Martin. On voit ici le distingué visiteur entouré de S.H. le maire, Me Marcel Marier, et de S. Exc. M. Jaime Uribe, consul de la Colombie au Canada, et M. Arles Tamayo, vice-consul de Colombie, au moment où ils s'approprient à signer le livre d'or de la cité.

Le procureur de la défense, Me Albert Raymond, n'a rien ajouté, laissant au tribunal le soin de décider si la déclaration devait être produite ou non.

L'honorable juge Paul Lesage, après un court délibéré, a conclu des auditions de lundi qu'il n'y avait eu ni promesse, ni menace, ni mauvais traitement de la part des policiers qui auraient pu empêcher la liberté du prévenu Levasseur. Le juge Lesage a de plus considéré que ce n'était certes pas les interrogatoires, si longs soient-ils, qui seraient venus à bout d'un type fortement constitué comme est Levasseur; que le prévenu a admis n'avoir pas réclamé les services d'un médecin pour soigner sa grippe; que les condamnations antérieures du prévenu diminuaient considérablement sa crédibilité. En conséquence, il ordonne l'ordonnance essentielle de cette preuve de voir-dire soit présentée au jury et permet la production de la déclaration.

La mission de l'adolescent est d'être un homme

DRUMMONDVILLE (C.M.) — M. Gustave Boisclair, psychologue, a été invité à broser un tableau de l'adolescent moderne, devant un fort groupe d'étudiants de tout âge de Drummondville à l'école Jeanne-Mance. M. Boisclair a admis au préalable discerner deux périodes très distinctes dans le phénomène de l'adolescence, soit les 13-17 et les 17-21.

Empruntant une définition de Jean-Jacques Rousseau, à savoir que l'adolescence est une deuxième naissance, M. Boisclair a complété en déclarant que l'adolescence constituait en fait une naissance définitive. Concernant la première période de l'adolescence, soit celle des 13-17, le conférencier a énuméré plusieurs caractéristiques fondamentales, dont entre autres, une instabilité assez généralisée, qui peut s'expliquer par une fragilité organique, la recherche d'un nouvel équilibre et l'insécurité de l'adolescent devant sa responsabilité, et qui se traduit par des jugements hâtifs dans lesquels la raison subit l'interférence de l'émotivité et par des sautes d'humeur assez fréquentes.

Cette adolescence se traduit également chez l'adolescent par un besoin d'affirmer sa personnalité, par la manifestation de l'indépendance et par l'exigence de la liberté de conscience. Le conférencier a également noté un grand besoin d'amour chez l'adolescent de 13-17 ans.

Selon M. Boisclair, un adolescent, habituellement à 17 ans, s'est trouvé, mais il n'est pas encore un homme et par conséquent il se cherche une voie. Il fait alors la découverte du travail, de la découverte de la solidarité entre les hommes, de la patrie et de la nation, de même que de la famille et ses obligations. Les traits caractéristiques principaux de cette période de l'adolescence ont été notés par le conférencier comme étant: l'indépendance, et paradoxalement un conformisme trop

Vol d'une auto et d'objets personnels

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — M. Louis Csunoyoscha, un officier de l'armée canadienne, cantonné à Cold Lake, Alberta, a eu la surprise de sa vie en sortant d'un hôtel local, en constatant que son automobile était disparue de l'endroit où il l'avait stationnée.

Rapportant le fait à la police municipale, l'auto fut retrouvée quelques heures plus tard à Drummondville-Ouest, sans aucun dommage apparent. Le touriste de passage dans notre ville, a constaté la disparition d'effets personnels qui se trouvaient à l'intérieur de l'auto et qu'il évalue à quelque \$800.

La Sûreté municipale poursuit son enquête pour retracer les auteurs de ce vol.

Levasseur admet le vol dans sa confession

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Après avoir complété hier matin une preuve de voir-dire, le procureur de la couronne a été autorisé par l'honorable juge Paul Lesage à produire aux jurés une déclaration signée de Claude Levasseur, accusé du meurtre d'Emile Marier, gerant de la Banque de St-Germain-de-Grantham, tué lors d'un "hold-up", le 28 août 1964.

C'est le sergent Denis Viau, de la Sûreté provinciale, qui a été appelé à la barre des témoins pour déterminer au jury l'heure et la date de la confession de Levasseur, soit le 21 octobre, entre 11 h 40 p.m. et 12 h 55 a.m., et qui a fait lecture de cette déclaration écrite.

Le prévenu Levasseur a déclaré s'être rendu directement à St-Germain, avoir circulé dans le village pour reconnaître les lieux pour se diriger ensuite à la Banque Canadienne Nationale. Il était 10 heures a.m. environ, il a stationné sa voiture à côté de la banque, puis est entré à la banque avec une serviette de cuir bleu.

En entrant à la banque, il se rend compte qu'il n'y a qu'un seul employé. Il sort son revolver disant: "C'est un 'hold-up'. A ce moment, il déclare avoir vu l'homme fouiller dans ses livres. Il monte sur le comptoir pour voir ce qui se passe. L'homme le menace d'un revolver et tire un coup dans sa direction. Pris de panique, l'accusé déclare avoir tiré dans la direction de l'employé. Le "voilà tomber à terre sur le dos", il saute par-dessus le comptoir, rampe deux paquets de \$20, saute dans son auto et se dirige vers Acton Vale. Il se rend à Richmond, Sherbrooke, St-Jean et Laprairie, ou il laisse l'Oldsmobile dans le terrain de stationnement de l'hôtel Boulevard. Il prend un taxi qui le mène de Laprairie à Dorval et là à sa demeure de la rue St-Laurent.

M. Bernier fait part de réalisations du conseil depuis son élection

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — M. Philippe Bernier, échelon sortant de charge au siège No 1 du quartier No 1, qui sollicite le renouvellement de son mandat aux élections municipales du 3 mai prochain, a vu bien cerné pendant que lorsqu'il a accepté de poser sa candidature à ce siège, en 1962, il n'avait aucune expérience de la fonction publique, mais que les citoyens de son quartier lui firent confiance et il est bien convaincu qu'ils n'ont pas été déçus.

A titre de président du Comité de la Voirie, M. Bernier a vu à la réalisation de plusieurs projets importants, dont le système d'égout et d'épandage, et a pu constater que son personnel avait beaucoup travaillé et les œuvres accomplies en sont un vibrant témoignage. Au domaine de la Voirie et des égouts, la ville accusait un retard considérable qui a été rattrapé et c'est pourquoi de fortes sommes d'argent ont été dépensées pour l'agrandissement du filtre et l'aménagement de machinerie adéquate afin de se conformer aux exigences de la Régie des Eaux, en construisant une usine d'épuration

qui servira non seulement à Drummondville, mais également à Drummondville-Sud et à Drummondville-Ouest.

Après que cette déclaration eut été produite en exhibit, le procureur de la couronne a repris l'attention des jurés Levasseur disant: "C'est un 'hold-up'. A ce moment, il déclare avoir vu l'homme fouiller dans ses livres. Il monte sur le comptoir pour voir ce qui se passe. L'homme le menace d'un revolver et tire un coup dans sa direction. Pris de panique, l'accusé déclare avoir tiré dans la direction de l'employé. Le "voilà tomber à terre sur le dos", il saute par-dessus le comptoir, rampe deux paquets de \$20, saute dans son auto et se dirige vers Acton Vale. Il se rend à Richmond, Sherbrooke, St-Jean et Laprairie, ou il laisse l'Oldsmobile dans le terrain de stationnement de l'hôtel Boulevard. Il prend un taxi qui le mène de Laprairie à Dorval et là à sa demeure de la rue St-Laurent.

Quinze jeunes de la JOC au Rallye-Travail

Le 1er et le 2 mai se tiendra à Drummondville, quelque 300 jeunes du grand Rallye-Travail Canadien de la J.O.C. Ce rallye groupera quelque 500 jeunes travailleurs canadiens qui viendront mettre en commun leurs efforts pour étudier les différentes situations et conditions de travail offertes aux jeunes sur le marché du travail actuellement.

L'honorable Jean-Luc Pélipin, député de Drummond-Arthabaska, adressera la parole aux délégués de la J.O.C. comme représentant du ministre du travail à Ottawa. L'honorable Allan-Joseph MacEachern, Drummondville sera représentée à ce rallye-travail par 8 jeunes filles et 7 jeunes hommes tirés dans divers milieux industriels, bureaucratiques ou professionnels.

charte visera à faire respecter aux gouvernements d'Ottawa et Québec pour leur étude sur l'aviation, drummondville. En collaboration avec le député, l'honorable Bernard Pélipin, le travailleur pour l'obtention d'octrois intéressants qui combleront les arriérés accumulés par la cité. Les réalisations nombreuses au cours des trois dernières années, ont été faites sans augmentation de taxes. Selon les experts, les finances de la cité sont en bonne santé. Il nous reste donc à travailler dans le même sens que le progrès.

Plusieurs compagnies, dont la Texon, par exemple, existent à proximité d'une piste pour s'établir dans la région. Pour les montants investis par la cité, nous souissons d'une situation exceptionnelle.

WARWICK (A.D.) — La Fédération des Fanfars Amateurs de la province de Québec a lancé, pour le 15 mai prochain, son concours instrumental annuel qui aura lieu cette année à East-Angus, le samedi après-midi, auquel tous les musiciens appartenant aux fanfars membres de la Fédération, sont invités.

L'ambassadeur et le consul de la Colombie reçus à l'hôtel de ville de Drummondville

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les membres du conseil de la cité de Drummondville ont eu l'honneur de recevoir dimanche après-midi à l'hôtel de ville, la visite de l'ambassadeur de la Colombie, S. Exc. M. Eugenio Sanchez, accompagné du consul de la Colombie, S. E. M. Jaime Uribe et du vice-consul du même pays, M. Arles Tamayo.

La visite de cet éminent ambassadeur avait été rendue possible à Drummondville, grâce aux démarches de Mme Alice Millette et Mlle Pauline Martin, qui font toutes deux partie du club d'espagnol de notre ville. L'ambassadeur de Colombie s'est dit très heureux de visiter Drummondville et a exprimé le regret de ne pouvoir parler un français impeccable pour exprimer toute son admiration pour notre belle cité dont il avait déjà entendu parler.

Après que cette déclaration eut été produite en exhibit, le procureur de la couronne a repris l'attention des jurés Levasseur disant: "C'est un 'hold-up'. A ce moment, il déclare avoir vu l'homme fouiller dans ses livres. Il monte sur le comptoir pour voir ce qui se passe. L'homme le menace d'un revolver et tire un coup dans sa direction. Pris de panique, l'accusé déclare avoir tiré dans la direction de l'employé. Le "voilà tomber à terre sur le dos", il saute par-dessus le comptoir, rampe deux paquets de \$20, saute dans son auto et se dirige vers Acton Vale. Il se rend à Richmond, Sherbrooke, St-Jean et Laprairie, ou il laisse l'Oldsmobile dans le terrain de stationnement de l'hôtel Boulevard. Il prend un taxi qui le mène de Laprairie à Dorval et là à sa demeure de la rue St-Laurent.

M. Chagnon fait part de la politique qu'il entend suivre

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — M. Roger Chagnon, candidat à l'élection au siège no 1 du quartier no 1 qui fait la lutte à l'échelon sortant de charge, M. Philippe Bernier à l'élection du 3 mai prochain, nous a remis une copie de son manifeste électoral dans lequel il expose le programme qu'il entend suivre si ses électeurs lui font l'honneur de l'élire représentant à ce siège.

On y lit entre autres choses, que M. Chagnon verra à la création d'un plan directeur d'urbanisme et à la création d'une commission régionale dont la ville a présentement un urgent besoin. C'est également son intention, s'il est élu de faire une étude approfondie pour trouver une solution équitable en vue de décongestionner le trafic sur la rue Heriot, par l'aménagement d'un boulevard en bordure de la rivière St-François et même de faire appel au ministre de la Voirie, l'hon. Bernard Pélipin, sur les possibilités de recevoir l'aide du gouvernement provincial pour la réalisation de ce projet.

La Jeune Chambre termine son année d'activités

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — C'est ce soir qu'aura lieu au Manoir Drummond le dernier souper du terme 1964-65 de la Jeune Chambre de Drummondville. A l'occasion de cette assemblée générale annuelle, le président exposera en résumé, tout le travail réalisé sous son mandat et le secrétaire-trésorier présentera son rapport financier de l'année. Par la suite, l'assemblée générale devra décider du choix des membres devant former le bureau de direction pour l'année 1965-66.

Le vétéran Russ Ayoub revient avec les Royaux

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Les Royaux de Drummondville, de la ligue Provinciale de baseball, sont à compléter leurs cadres, alors qu'à l'heure actuelle, une dizaine de joueurs sont sous contrat. Deux joueurs en sont venus à une entente avec l'équipe et ont signé leur contrat en fin de semaine dernière. Il s'agit de Russ Ayoub, un "vétéran" qui en sera à sa quatrième saison avec les Royaux, et d'un voltigeur américain du nom de Tony Moreno, un nouveau venu à Drummondville.



A L'OCCASION DE la Semaine nationale des Fiancés, sera élu, à Drummondville, le Couple de l'Année, choisi parmi tous les couples de fiancés qui ont suivi les cours de préparation au mariage. Sur la photo, le couple qui représentera la paroisse Ste-Thérèse, lors de ce gala du couple de l'année, le 2 mai prochain: Mlle Manique Roy et M. Bruno Charpentier.

La semaine des fiancés clôt deux sessions de cours

DRUMMONDVILLE (C.M.) — La Semaine Nationale des Fiancés est en cours. A l'occasion de cette semaine, plusieurs se posent la question suivante: à savoir le pourquoi de cette activité. Elle sert à clore une série de cours de préparation au mariage, série qui se divise en deux sessions. La première débute à la mi-septembre pour se terminer à la fin de décembre, la deuxième session va du début de janvier au début d'avril. Une série-clair vient ensuite s'ajouter au printemps, pour le bénéfice de quelques couples qui, pour une raison ou une autre, auraient été dans l'impossibilité de suivre les précédentes séries.

En quoi consistent donc ces cours? Chacune des séries se divise en 14 cours psychologie féminine et masculine, la finance, la loi civile, la loi religieuse, la liturgie du mariage, des cours du médecin. A chacun de ces cours, il y a des discussions entre les couples sur le sujet à l'étude, puis un conférencier expérimenté et compétent vient donner aux couples une conclusion par l'apport de son expérience personnelle.

En quoi consistent donc ces cours? Chacune des séries se divise en 14 cours psychologie féminine et masculine, la finance, la loi civile, la loi religieuse, la liturgie du mariage, des cours du médecin. A chacun de ces cours, il y a des discussions entre les couples sur le sujet à l'étude, puis un conférencier expérimenté et compétent vient donner aux couples une conclusion par l'apport de son expérience personnelle.

M. l'abbé Gerald Cloutier de Victoriaville en assumera la direction

# L'évêché hérite d'un camp de santé situé à Drummondville



(Photo LeRo)

LE CONSEIL D'VILLE a approuvé en principe les plans d'une nouvelle industrie qui s'établira à Victoriaville, soit la D.S.D., manufacturier de peinture industrielle. Ces plans seront présentés aujourd'hui, administré du Commerce et de l'Industrie du Québec. Si le tout fonctionne comme prévu, la nouvelle indus-

trie, qui emploiera, à son ouverture, environ 35 hommes, devrait commencer à opérer le premier octobre de la présente année. Sur la photo, de gauche à droite, les évêques Emilio Patry, Evariste St-Pierre, Edouard Taurigny, le maire Poirier et le président de la nouvelle industrie, M. Donat Desjardins.

Victoriaville (R.L.) Mgr Albertus Martin, évêque du diocèse de Nicolet, a enlevé à M. l'abbé Gerald Cloutier de Victoriaville, toutes les fonctions qu'il occupait dans la ville-Reine des Bois-Francis et lui a confié la direction d'un camp de santé pour la période estivale.

Cette nomination fait suite au don d'un camp de santé, situé à Drummondville et dont la valeur est estimée à \$125,000, à l'évêché de Nicolet. Depuis plusieurs années, le camp de santé de Drummondville, qui peut recevoir un total de 200 personnes simultanément, était administré par le club Richelieu de Victoriaville. Dernièrement, le club Social de Drummondville prenait la décision de donner le camp à l'évêché à condition que la Fédération des loisirs prenne la charge de faire fonctionner le camp.

M. l'abbé Gerald Cloutier, qui est vicaire à la paroisse Ste-Victoire de Victoriaville, est également aumônier de l'OTJ de Victoriaville depuis un nombre d'années. L'abbé Cloutier possède une vaste expérience dans le domaine des loisirs et c'est la raison pour laquelle l'évêque du diocèse a jugé bon de lui confier l'administration du camp de santé. Il sera secondé dans son travail par un grand séminariste et par une équipe de deux moniteurs et deux monitrices compétents. Un expert en natation assurera également une protection adéquate aux baigneurs.

Si l'on retourne un an en arrière, on se rappellera que la Fédération des loisirs avait un gros projet en voulant construire un camp de santé à Victoriaville. Ce projet d'urgence se trouve donc d'un seul coup réalisé, a commenté l'abbé Gerald Cloutier. Le but premier du camp de santé de Drummondville sera de donner au public du diocèse de Nicolet tous les loisirs qui lui reviennent.

Pour situer la population de Victoriaville disons que le camp de santé est situé sur

les bords de la rivière St-François et qu'on y arrive en tournant à gauche avant d'emprunter le pont qui est à l'entrée de Drummondville. Le camp est situé à 11 milles et demi du pont. Il comporte deux vastes dortoirs, une piscine et une bâtisse centrale dans laquelle on y retrouve chaudière, cuisine et salles de conférence.

### Ouverture

Le camp ouvrira ses portes le 27 juin prochain. On accueillera alors des membres de l'Amicale des avoies du comté d'Arthabaska. Au cours de la semaine suivante des cours pour moniteurs et monitrices de terrains de jeux seront donnés par une équipe expérimentée de 12 moniteurs. Les cours sont d'une durée de 50 heures. Dans la semaine qui suivra le camp de santé recevra un groupe de louveteaux du diocèse. D'autre part, le camp fonctionnera comme colonie de vacances du 11 juillet au 28 août. Les conditions pour fréquenter le camp durant cette période sont assez élémentaires. Il faut être âgé de 9 à 13 ans avoir une bonne santé, vouloir demeurer au camp pendant un certain temps.

Tous les enfants du diocèse peuvent passer quelque temps à la colonie. Pour demandes ou informations supplémentaires, l'on est prié de communiquer avec M. Laurent Bernier de Drummondville ou avec le directeur du camp M. l'abbé Gerald Cloutier de Victoriaville.

Dans les semaines qui suivront la période réservée pour la colonie de vacances des jeunes, on accueillera au camp de santé tous les organismes d'adolescents du diocèse qui en formuleraient la demande.

Du premier au 15 septembre se tiendra au camp un congrès diocésain des loisirs. Enfin, du 15 septembre au début d'octobre, aura lieu toujours au même endroit, une session d'études pour les directeurs des loisirs du diocèse.

M. l'abbé Gerald Cloutier a dit hier qu'il souhaitait très fortement un succès de cette première année de direction du camp de santé de Drummondville. Les projets futurs ne

de la Fédération des loisirs du diocèse sont de confier la direction du camp à une équipe de laics et d'opérer le camp pendant douze mois par an.

C'est M. l'abbé Gilles Bheault, vicaire à la paroisse Ste-Famille de Victoriaville qui a été nommé aumônier de l'OTJ locale en remplacement de M. l'abbé Cloutier.



(Photo LeRo)

LE MAIRE Paul-André Poirier, de Victoriaville, a proclamé officiellement la Semaine de la Charité des Lions 1965, en présence du président de la campagne et de membres Lions. Sur la photo, dans

l'ordre habituel, M. Antonio Pépin, président des Lions, sortant de charge, M. Jacques Labbé, président de la campagne, le maire Poirier, et M. Denis Baulanger, nouveau président des Lions.

## Une manufacture de peinture industrielle, la D.S.D. s'établira à Victoriaville

VICTORIANVILLE (R.L.) — Les édiles municipaux ont accepté, à la dernière séance du conseil, des résolutions préliminaires concernant la nouvelle usine de peinture qui s'établira dans la ville-Reine des Bois-Francis. Les trois résolutions acceptées par le conseil avaient trait au choix du terrain, au plan des bâtisses et au prêt de la ville consistant à plus tard si tel est le désir de la population.

Les trois résolutions devaient être présentées hier au conseil municipal de l'Industrie et du Commerce de la province par le commissaire industriel de la ville de Victoriaville, M. Fidel-Edouard Aun et par le président de la nouvelle industrie, M. Donat Desjardins. La nouvelle industrie portera le nom de D.S.D. C'est une manufacture de peinture industrielle qui sera subsidiaire canadienne d'une importante compagnie américaine, "The Lawrence McFadden Co.". Le président de l'industrie qui se

### Véritables artisans

En plus des items déjà mentionnés, la D.S.D. aura un laboratoire de recherche. La compagnie se propose également d'offrir aux peintres de la région des cours à titre gratuit afin de faire de ces peintres de véritables artisans.

Le président de la D.S.D. a déclaré au cours d'une conférence de presse qui a suivi la séance du conseil que son industrie ne s'imposait pas à Victoriaville, mais qu'elle venait s'établir à titre de service pour les nombreuses manufactures de meuble de la région des Bois-Francis. M. Desjardins a souligné que ces manufactures de meubles des Bois-Francis achetaient pour un montant total d'un million de dollars de peinture. La D.S.D. ne fabriquera pas seulement de la peinture mais s'intéressera à d'autres industries qui emploient de la peinture sous différentes formes. Le président de la D.S.D. a cité les industries de l'automobile, de l'acier, des cosmétiques, du vêtement, du crayon et du caoutchouc.

Les lettres D.S.D. signifient Donat Service Desjardins. M. Desjardins a souligné qu'elle pouvait également signifier "détermination, service et développement".

On sait qu'aux Etats-Unis la ville de Hyde Point est considérée comme le centre du meuble du pays. Le président de la D.S.D. a déclaré que son industrie voulait faire de la région des Bois-Francis le Hyde Point canadien.

Le scoutisme est une école de formation des jeunes

## Le scoutisme est une école de formation des jeunes

PLESSISVILLE (R.L.) — M. l'abbé Raymond Laroche, de Ste-Joy, Québec, qui fut lié de très près au mouvement scout à qui a participé au jambage de Grèce, a été le conférencier du dernier dîner Richelieu, à Plessisville. Il fut présenté par Me Benoit Chartier et remercié par M. Robert Lemay.

L'abbé Laroche a souligné que le mouvement scout, qui, soulignons, est en voie de résurrection à Plessisville grâce au club Richelieu, n'est pas un rassemblement de coutumes folkloriques, comme on pourrait se l'imaginer à tort, mais bien une école de formation de la personnalité des jeunes, de leur individualisme, bien qu'il les prépare solidement à leur vie sociale future. Le conférencier a fait remarquer qu'il faut pour obtenir un résultat complet, que les jeunes scout passent par les trois étapes du scoutisme: les louveteaux, les scouts et les routiers.

La janté, qui est la base d'une formation générale, est maintenue, dans le mouvement scout par toutes sortes d'exercices en plein air. Le caractère du scout est formé par une discipline librement consentie, une habitude de l'effort, une sorte d'ascèse, la persévérance et l'engagement. La débrouillardise, qualité précieuse du scout et sa servabilité sont aussi des qualités majeures requises.

Selon Baden Powell lui-même, "la recherche de Dieu dans la religion doit être intimement liée aux actes quotidiens..." et l'abbé l'a bien souligné. Il a insisté sur le "sens de l'honneur" du scout, le respect de la parole donnée, le sens des responsabilités, l'acceptation des remarques d'un chef. Bref, le scoutisme est une sorte de sublimation de l'instinct naturel des jeunes garçons de s'organiser en groupes.

Le conférencier a terminé en souhaitant vivement voir revivre la troupe de Plessisville qui fut autrefois si vivante, et il n'a pas douté que, avec le secours adroit du club Richelieu, les jeunes les plus aptes pourrout à nouveau s'organiser, si on leur laisse assez d'initiative.

"Le scoutisme ne s'apprend pas, dit l'abbé, il se vit."

## Pratiques de conduite et de tir pour les militaires

VICTORIANVILLE (R.L.) — Samedi et dimanche derniers l'Unité de réserve de Victoriaville, la 7e Batterie d'artillerie de campagne, a participé à une manœuvre et à des exercices de tir à la carabine.

Samedi après-midi, une vingtaine de membres de l'Unité entreprirent une randonnée qui les conduisit jusqu'au Mont St-Bruno. Cette randonnée avait pour but de parler de la pratique de la conduite des véhicules militaires à la suite d'un cours théorique et pratique commencé en octobre dernier.

Dimanche, dès 7 heures du matin, une autre vingtaine de membres de la même Unité se rendaient également au champ de tir du Mont St-Bruno pour pratiquer le tir à la carabine FN-7. Ces exercices réunissaient en plus une soixantaine de membres des 72e et 74e Batteries d'artillerie respecti-

## Un heraldiste veut dresser les armoiries de la Régionale

VICTORIANVILLE (A.D.) — L'Assemblée régionale de la commission scolaire régionale des Bois-Francis a été des plus occupées, alors que les commissaires se réunissaient en leurs bureaux de la rue Notre-Dame ouest, sous la présidence de M. Hervé Gagnon, l'ordre du jour qui avait été préparé par le secrétaire-administrateur, M. Robert Cloutier, comportait 52 articles.

### Armoiries

Une offre est parvenue à la Régionale, de la part d'un heraldiste pour dresser les armoiries de la commission. Cette lettre, signée de M. l'abbé Jean-Paul Gélinas, heraldiste de Québec, explique que des armoiries ont déjà été faites pour la régionale Orléans. On a même joint un exemple de ce travail.

M. l'abbé Gélinas explique que "si les ensembles des 35 régionales sont créés par le même auteur, il en découlerait nécessairement plus d'uniformité, dans le plan, même si les meubles et les décoratifs de chaque écu sont différents".

Les commissaires ont décidé de remettre à plus tard l'étude de ce projet. Les honoraires de l'abbé Gélinas sont fixés à \$200 pour recherches, historique, retouches, composition et originaux au crayon. Un autre expert peut reproduire les originaux en couleurs pour la somme de \$75.

### Informations

La régionale du Bas St-Laurent s'est adressée aux Bois-Francis pour obtenir des informations concernant le système de transport. Cette régionale étant à organiser le transport dans son territoire, elle désire consulter les autres commissions.

On désire entraîner avoir des renseignements concernant les contrats avec propriétaires de véhicules, exigences vis-à-vis des conducteurs, mes de sécurité physique et morale, maintien de l'ordre, et de la discipline, moyens de contrôle, et autres.

La demande était signée par le président du comité régional de planification scolaire.

## Journée d'étude des Techniciens des Eaux

PLESSISVILLE (R.L.) — L'Association Professionnelle des Techniciens des Eaux du Québec, a choisi Plessisville pour y tenir une journée d'études à laquelle participeront un minimum de 125 techniciens de la région de Montréal, des Cantons de l'Est et de Québec qui seront accompagnés de leurs épouses et de leurs enfants ou de leurs amis qui participeront aux parties de sucre organisées à leur intention par les autorités du Festival de l'Erable.

Ces assises se tiendront le premier mai, à l'hôtel de ville de Plessisville sous la présidence de M. H. P. Pelletier, de St-Hyacinthe. Au programme, diverses conférences, dont une spécialement d'un ingénieur-chimiste de la Cooperative des Producteurs de Sucre qui a son usine à Plessisville. L'inscription se fera à 9 h. a.m. et la journée d'études se terminera à 4 h. p.m. pour permettre aux congressistes de retrouver leurs amis aux parties de sucre.

### Plusieurs automobilistes écopent d'amende

## Tout le monde est sur le même pied - Juge Vézina

VICTORIANVILLE (A.D.) — Plusieurs automobilistes ont comparu, hier matin, devant le juge Robert Vézina, en Cour des Sessions de la Paix d'Arthabaska, pour avoir enfreint les règlements de la circulation.

Un individu a reconnu avoir conduit un véhicule-moteur alors qu'il était en état d'ébriété. Il avait tout d'abord plaidé non-coupable à l'accusation portée contre lui, mais il a changé son plaidoyer lors de sa comparution d'hier matin.

Le président du tribunal a condamné à une amende de \$50. Si le montant de l'amende et des frais de cour n'est pas payé dans un délai de trente jours, il sera incarcéré.

Un individu a été prononcé contre Raymond Simonneau qui a reconnu ne pas être identifié après avoir causé un accident de la circulation.

Un jeune de 18 ans, Marc Villeneuve, a également été condamné à la sentence habituelle pour "hit and run". Le procureur de Villeneuve a demandé la libération de la cour à cause de l'âge de l'accusé et le fait que des arrangements étaient déjà pris pour le paiement des dommages causés. "Je traite tout le monde sur le même pied" a été la réponse du juge Vézina.

Une même sentence a été prononcée contre Yvon Houle. Celui-ci était accusé d'avoir conduit de façon dangereuse, le 2 avril dernier, vers 7 hres p.m., mais à préciser qu'il n'avait eu aucun accident à ce moment-là.

Après la présentation du film, il y eut forum et le meneur était M. Hermann Boisvert de l'école secondaire.

Mlle Monique Levasseur qui est candidate au titre de Reine du festival du printemps 1965 a pris l'initiative d'offrir à la population un recital de Monique Leyrac. Ce grand recital aura lieu en l'auditorium du Collège de Victoriaville samedi le 8 mai.

Toute la population de Victoriaville et de la région pourra applaudir cette artiste de grande classe et ainsi aider l'Association des Jeunes de Victoriaville. Monique Leyrac a des succès de Gilles Vigneault, Félix Leclerc, Claude Lévesque et autres chansonniers du Québec.

## Un cycliste se blesse contre une portière d'auto - Auto de la police accidentée

VICTORIANVILLE (A.D.) — Une auto patrouille de la sûreté municipale de Victoriaville a été impliquée dans un accident de la circulation, hier 3 1 hre p.m., à l'angle des rues Notre-Dame est et Perreault. La voiture de la police était alors stationnée en bordure du trottoir de la rue Perreault à quelques pieds seulement de la rue Notre-Dame. Le cycliste rouge fonctionnait sur le trottoir de la rue Perreault.

Les agents étaient alors occupés à faire les constatations d'usage par suite d'un accident survenu sur la rue Notre-Dame. Dans cet accident, un cycliste de 53 ans, M. Emile Langlais, du 16, rue St-Henri, venait d'être heurté par une automobile.

### Pas de blessé grave

L'accident est survenu au moment où M. Urban Samard, 57 ans, du No 1, rue St-Jean-Baptiste ouvrait la portière de son automobile stationnée en bordure du trottoir, rue Notre-Dame. Il se préparait alors à descendre de sa voiture.

M. Langlais qui arrivait sur sa bicyclette à ce moment précis, a donné contre la portière ouverte de l'auto et est tombé à la renverse presque au centre de la rue. Une deuxième auto, celle-ci pilotée par M. Denis Lemay, 28 ans du 36 rue Romulus, a alors frappé le vélo et le cycliste étendu dans la rue.

Cette suite d'événements qui aurait pu avoir une fin tragique, n'a heureusement fait aucun blessé grave. Seul M. Langlais a été légèrement blessé au genou.

### Auto police

Pendant que les agents Hamel et Maréchal interrogeaient les témoins et prenaient les mesures d'usage, leur auto était heurtée par une voiture appartenant à M. Fernando Precourt et conduite par son fils, André Precourt, du 63 rue St-François.

L'auto - patrouille avait été stationnée sur la rue Perreault à seulement quelques pieds de

la rue Notre-Dame (l'arrière de la voiture ne dépassant pas la courbe du trottoir qui longe le côté droit de ces deux rues. La circulation était alors très dense à cette intersection.

M. Precourt qui circulait sur Notre-Dame dans la direction ouest-est a tourné à sa droite pour s'engager sur la rue Perreault. Ne voulant pas heurter une voiture qui venait en

sens inverse, il s'est collé vers la droite et a accroché le pare-choc arrière de l'auto de la police municipale de son côté droit.

Les dommages matériels causés dans ces deux accidents sont minimes. Il ne s'agit que d'égratignures, sauf dans le cas de la bicyclette dont la roue arrière a été presque détruite.

## Un des poulaillers détruits aurait pu être épargné

VICTORIANVILLE (A.D.) — Le département des incendies de la ville de Victoriaville a eu fort à faire au cours de la journée de lundi. En effet, pendant plusieurs heures, une équipe de pompiers combattait les flammes qui ont détruit deux poulaillers sur le feu avicelle de M. Roger Côté.

Pendant ce temps, au cours de l'après-midi, les policiers de la ville (qui remplissent également les fonctions de pompiers) étaient appelés sur les lieux de deux autres incendies. On a dû combattre un début d'incendie, dans une résidence, qui avait pris naissance dans la fournaise. On s'est également rendu sur les lieux d'un feu d'herbe. Dans aucun de ces deux cas on a eu à déplorer de pertes matérielles.

L'incendie qui a détruit les deux poulaillers de M. Côté a été marqué d'un manque d'eau qui a rendu très pénible le travail des policiers-pompiers. Selon le chef Fernand Giguère, si on avait eu une quantité d'eau suffisante, on aurait pu empêcher que les flammes se communiquent à la deuxième bâtisse et réduire d'autant les pertes matérielles.

Cependant au moment où le feu se communiquait à la deuxième bâtisse, le camion-citerne était à sec. On envoya la citerne faire le plein et on

demanda également l'aide d'un camion-citerne servant au lavage des rues de la ville. Cependant ceux-ci ne purent revenir sur les lieux à temps.

La route était en effet archalancée par de nombreuses automobiles, quelques-unes étaient même stationnées près du centre de la route empêchant la circulation normale de ces lourds véhicules. Il y aurait donc eu un manque de collaboration de la part des automobilistes qui n'ont pas songé aux conséquences pouvant découler du fait qu'ils avaient stationné leurs voitures sur cette route étroite.

Si un aussi grand nombre de curieux s'étaient rendus sur les lieux de l'incendie cela est dû au fait que l'incendie faisait rage à l'heure où les travailleurs sont absents de l'usine pour aller dîner.

Il aurait donc fallu qu'un membre de la force constabulaire soit affecté à la circulation pour prévenir cette situation et voir à ce que les automobilistes n'empêchent pas la route. Cependant, les agents de la police municipale devaient revêtir l'uniforme de pompiers et combattre le feu. Avant que la Sûreté provinciale ne soit prévenue et n'ait envoyé un homme sur les lieux, l'embouteillage était déjà provoqué.



(Photo Côté)

C'EST A L'ISSUE du souper, samedi, que M. Léon Verville, président de la locale 307 de la Société des Artisans de Warwick, recevait la plus haute décoration, pour dévouement, soit le 3e degré de l'Ordre des Disciples de Louis Archambault, fondateur de la Société. Cette décoration lui fut remise par Me René Paré, président général de la Société des Artisans, lequel cumule aussi des fonctions à la Société Générale de Financement, au Conseil d'Orientation et à la

SIDBEC. La présentation a été faite par l'administrateur de la région, M. Paul-Emile Contin, de Warwick, qui, au nom des officiers de la région, rendit hommage à Me Verville et à son épouse, Mme Verville recit des mots de Mme Jean-Marc Demers, épouse du gérant régional, une magnifique perle de roses. Au premier plan, Me Léon Verville qui, quelques instants plus tard, recevait sa décoration.



LORS DE l'inauguration officielle de la campagne de souscription des Prêts Etudiants Artisans, dans la région de Sorel, à l'Externat classique Mgr Decelles, à Sorel. De gauche à droite: MM. Fernand Lefebvre, président de la Commission scolaire régionale Carignan, Real

Bertrand, directeur général des écoles de la Régionale, qui a allumé le flambeau symbolique, Reynald Perron, président de la locale Sorel - St-Joseph-Tracy de la Société des Artisans, et M. l'abbé Henri Laplume, curé de la paroisse St-Jean-Bosco, de Tracy.

### Adoption sur vote majoritaire

## Un seul campus étudiant à la régionale Carignan

SOREL (R.L.) — La Commission scolaire régionale Carignan, siégeant à l'école Mère Marie-Rose de Contrecoeur, sous la présidence de M. Fernand Lefebvre, a adopté par vote majoritaire les différentes recommandations du comité régional de planification scolaire en ce qui concerne l'implantation d'un seul et unique campus étudiant sur le terrain du Mont St-Bernard, à Sorel, pour desservir toute la

population étudiante de son territoire, au cours secondaire, soit quelque 5.661 élèves en 1971. Continuant leur obstruction à l'implantation du campus scolaire à Sorel, les trois comités régionaux, représentant la commission scolaire de St-Joseph-Tracy, MM. Bernard Gariepy, Marc Bedard et Jean-Paul Michaud, de même que le représentant de la Commission scolaire de St-Roch-sur-

### Bâtisses à construire

Le comité recommande que, compte tenu des recommandations du comité de devis pédagogique, la Commission s'efforce de construire une école qui pourra accueillir tous les étudiants, en 1971, mais cela en plusieurs sections ou pavillons de 1.000 à 1.200 élèves; que les pavillons de formation professionnelle soient eux-mêmes divisés en sections et soient facilement accessibles à tous les étudiants, y compris l'enfance exceptionnelle.

### Polyvalence de l'école

Le comité régional de planification recommande à la Régionale d'assurer, au sein du complexe éducatif et culturel qu'elle erigera, une complète polyvalence des cours en aménageant les locaux et services nécessaires à la formation académique et professionnelle (initiation au travail, métiers, centre d'apprentissage, commercial) des étudiants, ainsi que les locaux et services nécessaires pour l'enfance exceptionnelle, ce qui lui sera commandé par le comité de devis pédagogique.

### Ententes à conclure

Le comité recommande à la Régionale de faire toutes les démarches nécessaires en vue de conclure si possible une entente avec la cité de Sorel et la commission sportive de cette ville pour l'utilisation par les étudiants qui fréquenteront le campus du Mont-Bernard, des aménagements sportifs et récréatifs avoisinant le campus; et de la même façon, de conclure avec les autorités responsables de l'Institut de Technologie et du Centre d'apprentissage, une entente qui permettra l'utilisation de certains ateliers de ces deux écoles par les étudiants de la régionale en vue de stages pratiques ou cours plus spécialisés.

Egalement, dans le but de faciliter le financement et l'établissement des services désirés, que des démarches soient entreprises pour qu'intervienne une entente entre la Commission scolaire régionale, d'une part, et d'autre part, le ministère de l'Éducation (autorisation et financement), les propriétaires des terrains visés, le ministère du Travail et la Commission d'apprentissage (construction déjà projetée); les ministères de la Santé, du Bien-être et de la Famille (enfance exceptionnelle), les ministères de l'Agriculture, Terres et Forêts (enseignement agricole), le ministère des Affaires culturelles (complexe culturel et éducation permanente); le ministère des Loisirs (loisirs et éducation en permanence) et autres Commissions scolaires régionales (accommodations non rentables dans le milieu).

### Priorités

Le comité recommande à la Régionale Carignan qu'elle se mette en chantier pratiquement simultanément toutes les constructions nouvelles requises et qu'advenant l'impossibilité de le faire, la priorité soit accordée aux locaux devant servir à la formation professionnelle.

Il recommande aussi à la Régionale de faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales, de rechercher et d'étudier toutes les sources possibles de secours financier et au besoin, de s'assurer le service de spécialistes en matière de financement et d'évaluation des coûts de construction de façon à réduire au minimum pour les contribuables le lourd fardeau financier qu'implique la réalisation du nouvel équipement scolaire nécessaire.

## Le Prêt Artisan Etudiant a pour but de rendre les études supérieures accessibles

SOREL (L.B.) — Le directeur général des écoles de la Commission scolaire régionale Carignan, M. Real Bertrand, a allumé le flambeau symbolique de la campagne des Prêts Etudiants Artisans, à l'occasion de la cérémonie du lancement de cette campagne, qui s'est déroulée sous la présidence de M. Reynald Perron, président de la locale de Sorel-St-Joseph-Tracy de la Société des Artisans, dans le hall de l'externat classique Mgr Decelles.

Plusieurs officiers de la Société des Artisans étaient également présents dont le président de la campagne des Prêts Etudiants, M. Yvon St-Germain et le secrétaire de la locale, M. Camille Roux.

Les fonds recueillis dans une région profitent aux seuls enfants de ce territoire. Ils sont octroyés annuellement par un comité secret de cinq membres qui tiennent compte du talent, des besoins, etc. Tous les étudiants, sans distinction, peuvent profiter de ces prêts.

Les prêts étudiants Artisans sont accordés selon un juste critère. Les fonds recueillis dans une région profitent aux seuls enfants de ce territoire. Ils sont octroyés annuellement par un comité secret de cinq membres qui tiennent compte du talent, des besoins, etc. Tous les étudiants, sans distinction, peuvent profiter de ces prêts.

## Nicolet met en collection ses taxes en arrérage

NICOLET (J.L.C.) — Une mesure sévère a été prise au conseil de lundi dernier, quand le président de la commission des finances, M. Rémi Raiche, a proposé de mettre en collection toutes les taxes des contribuables ayant des arrérages dus en 1963 et les années antérieures. En faisant cette résolution, M. Raiche a dit: "Ce n'est pas une proposition agréable, mais ce n'est que juste et équitable pour ceux qui ont payé régulièrement leur dû."

Avant de prendre cette mesure, la ville avait envoyé aux contribuables, par voie de circulaires, des avis leur demandant de s'acquitter de leur dû, avant que les mesures strictes soient prises contre eux.

### Piscine

Les Piscines Roy, qui ont eu le contrat de construction de la piscine et de la barbotuse à l'aréna sont à travailler, selon un rapport de M. Jean-Luc Lemire, surintendant de la ville, pour poser le filage électrique destiné à l'éclairage dans la piscine. M. Lemire a fait application auprès du conseil pour profiter de cette enveloppement pour faire d'autres travaux contingents.

### Portes de l'aréna

Les quatre portes d'entrée de l'aréna seront désormais en matière plastique. En deux mois d'usage, deux des quatre vitres de ces portes ont été brisées en mille miettes par le passage fréquent et abondant des amateurs de sports et aussi bien souvent de nombreux bâtons de hockey. C'est pourquoi, le conseil a décidé de remplacer la vitre par une matière plastique increvable.

## Adolescents blessés dans une auto volée

SOREL (L.B.) — Trois adolescents ont été blessés alors qu'ils voyageaient dans une auto volée, qui a heurté l'arrière d'un tracteur à Ste-Théodose.

Le conducteur du tracteur, M. Roger Chagnon, de Ste-Théodose, a également été blessé dans cet accident.

Les jeunes s'étaient emparés de l'automobile de M. Louis Kovacs de Varennes alors qu'elle était remise dans sa cour. Après l'accident, les 3 jeunes gens ont pris la poudre d'escampette. A part Jean Clément, qui avait été transporté à l'hôpital, les deux autres ont été arrêtés par la police au domicile de leur parent.

C'est le détachement de Sorel de la Police provinciale, qui a mené l'enquête dans cet accident.

### Les bouilloires à l'aréna

## Le contrat d'assurances accordé à J.-U. Caron Inc.

NICOLET (J.L.C.) — Après une étude approfondie sur la question des assurances à l'aréna, durant deux séances du conseil, les officiers municipaux ont approuvé une résolution unanime, présentée par l'échevin Rémi Raiche, accordant le contrat d'assurances des bouilloires à la Cie J. U. Caron. Sur la question de l'assurance de la bâtisse et de la machinerie, le conseil a pris la chose en délibéré à nouveau, pour étudier la clause de co-assurance, disponible sur ces items.

La question des assurances à l'aréna a été remise à l'ordre du jour de la séance municipale par une confirmation écrite de la compagnie des Caisses Populaires représentée par M. J. M. Denoncourt. Cette confirmation avait été demandée par la ville de Nicolet au sujet de cette compagnie et de la protection fournie. Au début de la discussion, l'échevin Rémi Raiche a proposé une addition au procès-verbal de l'assemblée précédente, à l'effet d'inclure les chiffres transmis par les soumissionnaires, lundi le 26 avril lors de l'ouverture des soumissions.

Le président de la commis-

## La ville accepte le contrat de l'Oeuvre des Loisirs

NICOLET (J.L.C.) — Un projet de contrat préparé par la commission municipale des loisirs en compagnie de l'Oeuvre des Loisirs a été accepté par les officiers municipaux, par le conseil de lundi dernier. Ce projet de contrat a été présenté au conseil par le représentant de la ville au sein de la commission des loisirs, l'échevin Georges Biron.

Le contrat que la ville a accepté unanime comporte les items suivants: La ville s'engage tout d'abord à recevoir les services de l'Oeuvre des Loisirs pour administrer l'aréna et le centre de loisirs en général; ce contrat est renouvelable annuellement automatiquement, à moins d'un avis contraire de 60 jours; l'Oeuvre des Loisirs est autorisée à effectuer les dépenses ordinaires de son administration que la ville s'engage à rembourser sur présentation de pièces justificatives; elle présentera tous les

mois un compte-rendu de ses activités, tout surplus pécuniaire à \$500 devra être versé à un compte spécial sous la juridiction de l'hôtel de ville; l'Oeuvre des Loisirs devra se conformer aux directives qui lui seront données par résolution du conseil municipal; et elle s'engage à administrer le centre des loisirs bénévolement.

À la suite de la lecture de ce document les membres du conseil de ville ont ajourné au lendemain la séance du conseil, vu qu'il était minuit, le 26 avril. C'est l'échevin Raiche qui a proposé de reprendre la séance à minuit et une le 27 avril. A ce moment, les membres du conseil se sont dits unanimes sur ce projet de contrat présenté par l'échevin Georges Biron. L'échevin Zéphirin Roy a proposé que son honneur le maire, M. André Vigeant, soit autorisé pour et au nom de la ville de Nicolet à signer le contrat entre l'Oeuvre des Loisirs et la ville.

## Soumissions demandées pour l'arborétum à Nicolet

NICOLET (J.L.C.) — La ville a demandé lundi dernier des soumissions sur invitation en vue d'accorder le contrat d'aménagement de l'arborétum ou parc municipal à l'entrée ouest de la ville. C'est à la suite d'une importante rencontre avec les officiers du service d'embellissement du ministère de la Voirie et les officiers de la ville de Nicolet que ces soumissions ont été demandées. L'échevin Benoît Poulin qui a été délégué par le conseil pour étudier ce projet d'arborétum a proposé la résolution demandant les soumissions.

Dans cette demande de soumissions faite à quatre entrepreneurs paysagistes, M. Poulin demande les spécifications suivantes: les soumissions devront prévoir notamment du terrassement de la terre arable, de l'ensemencement hydraulique, des plantations d'arbres et d'arbustes, et de l'achat et plantation de

seurs. La ville, pour sa part fera le tracé des allées. Les travaux d'aménagement de cet arborétum seront faits sur une période de deux ans.

Lors de l'ouverture des soumissions, le conseil désignera la partie à faire des cette année et l'importance de l'aménagement pour cette première partie du parc municipal. Les travaux effectués à l'entrée de la ville seront sujets à l'acceptation par le service d'embellissement du ministère de la Voirie, qui incidemment a effectué une bonne partie des études jusqu'ici, plans, devis et études de terrain. D'ailleurs le ministère de la Voirie est propriétaire à 70 pour cent du site de l'arborétum. Ce sera toutefois à la charge de la ville de voir à l'entretien de ce parc.

Les quatre soumissionnaires invités à présenter des prix, sont MM. Joseph Duhamel, Lucien Savard et Real Chauvette de Nicolet et M. Roger Hénaire de Drummondville. Le contrat sera accordé à un seul soumissionnaire, toutefois, les soumissions devront présenter des cotations en trois parties, représentant autant de secteurs dans le plan. Les soumissions sont demandées pour la séance du 30 mai. Par ailleurs, la ville s'engage à poser des marches en ciment ou en pierre, et à faire les travaux de drainage nécessaires. L'échevin Poulin a ajouté à cette demande de soumissions qu'une partie des travaux serait faite cet été.

## Arche érigée à l'occasion du cinquantenaire

ST-EDOUARD (M.B.) — Les préparatifs en vue des fêtes du cinquantenaire de fondation de cette municipalité vont bon train. L'entrée est du village, on est à l'ériger une arche qui sera décorée, à profusion, lors des manifestations qui auront lieu durant l'été.

### Implantation de l'équipement

Le comité régional de planification scolaire recommande de procéder le plus tôt possible, à la construction, à Sorel, sur le terrain du Mont St-Bernard dont la Commission s'est déjà portée acquéreur, d'un complexe éducatif et culturel, comprenant tous les locaux et services nécessaires pour accommoder en 1971 quelque 186 groupes-élevés.

La résolution mentionne qu'une concentration de la population scolaire permettra à la Régionale d'offrir un plus grand nombre d'options, répondant ainsi aux besoins des étudiants, que l'organisation d'un cours secondaire à options graduées serait la solution qui vraisemblablement assurerait à chaque enfant la possibilité de se développer selon ses aptitudes particulières, qu'il n'y aurait pas une économie ap-

## Arche érigée à l'occasion du cinquantenaire

Plusieurs hommes sont à l'œuvre, dans les cadres des travaux d'hiver, pour l'implantation de l'équipement de l'Union Catholique des Femmes rurales de St-André-Sorel, lors de leur dernière assemblée tenue à la salle paroissiale.

Il a fait un résumé du genre de questions qui sont posées aux enfants à l'occasion de l'orientation; il a parlé de l'analyse des réponses et des besoins qui aident les orienteurs à guider les enfants dans tel ou tel cours, suivant les aptitudes de chacun.

M. Foucault a souligné que les cours de recyclage théorique proposés dernièrement par le sous-ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay, au niveau de la 11e année, se pratiquent depuis au moins 2

**S'il s'agit de**  
PEINTURE, DRAPERIES, TAPISSERIE, PRELART, TAPIS, TUILE  
consultez  
**DECORATION Idéale INC.**  
153, Panet — Nicolet

**R. CHATILLON OPTOMETRISTE**  
EXAMEN DE LA VUE  
LUNETTES  
Tous les jours de 9 h à 5 h p.m. excepté le samedi après-midi.  
Le soir sur rendez-vous.  
72, Brassard - Nicolet  
Tél.: 293-4952

de nouveau...  
ENCAISSABLES AU PAIR... EN TOUT TEMPS  
**OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC**  
INTÉRÊT ÉLEVÉ

**Robol**  
Une ou deux ROBOLO ce soir - effet demain matin  
**CONSTIPATION**

Le président de la commis-

**ALLEZ EN VACANCES PAR AIR CANADA EN ÉCONOMISANT 25% OU PLUS GRÂCE AUX TARIFS RÉDUITS POUR LES FAMILLES!**

 Papa paie toujours plein tarif	 Maman économise 25%. Mais lorsqu'elle voyage sans son mari, elle paie plein tarif.	 Les enfants accompagnés, entre 12 et 21 ans, bénéficient de la réduction de 25%.	 Les enfants entre 2 et 11 ans voyagent à DEMI-TARIF!	 Les tout-petits - moins de 2 ans - qui n'occupent pas un fauteuil voyagent GRATIS.
<b>\$3200</b>	<b>\$2400</b>	<b>\$2400</b>	<b>\$1600</b>	<b>GRATIS</b>

**TARIFS INDICATIFS, ALLER, CLASSE ÉCONOMIQUE, POUR TORONTO**

LES TARIFS RÉDUITS POUR FAMILLES sont en vigueur tous les jours, sur tous les vols d'Air Canada en Amérique du Nord. Détails complets auprès de votre agent de voyages ou en nous téléphonant à Z66-8300. Le transport à l'aéroport des voyageurs d'Air Canada est assuré par Rousseau & Frère. Composez FE4-6226.

**AIR CANADA**

POUR INFORMATIONS — DEPLIANTS — RESERVATIONS  
**VOYAGES EXPRESS du QUÉBEC Inc.**  
425, ST-GEORGES TROIS-RIVIERES TEL. 378-4823 ou 378-4824